



Nations Unies

Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

**Vingt-deuxième session
(30 mars-3 avril 2009)**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-quatrième session
Supplément n° 8 (A/64/8)

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-quatrième session
Supplément n° 8 (A/64/8)

**Rapport du Conseil
d'administration
du Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains**

**Vingt-deuxième session
(30 mars-3 avril 2009)**



Nations Unies • New York, 2009

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains*

Vingt-deuxième session

Nairobi, 30 mars-3 avril 2009

* Le compte rendu intégral du Conseil d'administration sur les travaux de sa vingt-deuxième session, contenant notamment des chapitres sur les débats au titre de chaque point de l'ordre du jour, est distribué sous la cote HSP/GC/22/7.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	1
II. Organisation de la session (points 1 à 4 de l'ordre du jour).	2
A. Ouverture de la session.	2
B. Participation	3
C. Élection du Bureau	4
D. Vérification des pouvoirs des représentants	4
E. Adoption de l'ordre du jour	4
F. Organisation des travaux	5
G. Travaux du Comité plénier	5
H. Travaux du Comité de rédaction et adoption des résolutions	6
III. Segment de haut niveau et dialogue sur le thème spécial de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration (points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour)	6
IV. Ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session du Conseil d'administration et autres dispositions à prendre en vue de cette session (point 8 de l'ordre du jour).	6
V. Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour).	7
Hommage à la mémoire de Raúl Alfonsín, ancien Président de l'Argentine	7
VI. Adoption du rapport de la session (point 10 de l'ordre du jour)	7
VII. Clôture de la session (point 11 de l'ordre du jour)	7
 Annexes	
I. Décision et résolutions adoptées par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa vingt-deuxième session	8
II. Déclaration du Président du Conseil d'administration sur l'efficacité des arrangements administratifs à l'Office des Nations Unies à Nairobi	30
III. Résumés du débat du segment de haut niveau et du dialogue sur le thème spécial de la vingt-deuxième session établis par le Président du Conseil d'administration.	31

I. Introduction

1. Le Conseil d'administration a été créé en application des résolutions 32/162 et 56/206 de l'Assemblée générale.
2. Le rapport du Conseil d'administration sur les travaux de sa vingt-deuxième session est soumis à l'Assemblée générale en vertu du paragraphe 6 de la section II de la résolution 32/162 et du paragraphe 7 de la section A de la résolution 56/206 de l'Assemblée générale.
3. Le Conseil d'administration compte 58 membres, élus pour un mandat de quatre ans par le Conseil économique et social des Nations Unies. Les sièges sont répartis comme suit : 16 sièges pour les États d'Afrique, 13 pour les États d'Asie, 6 pour les États d'Europe orientale, 10 pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes et 13 pour les États d'Europe occidentale et autres États. Au moment de la tenue de sa vingt-deuxième session, le Conseil d'administration comptait sept sièges vacants.
4. Au moment de la tenue de sa vingt-deuxième session, le Conseil d'administration se composait des membres suivants, dont le mandat expire le 31 décembre de l'année indiquée entre parenthèses après le nom du pays :

États d'Afrique (16)

Burkina Faso (2011)	Rwanda (2012)
Burundi (2010)	Sénégal (2010)
Congo (2011)	Soudan (2012)
Éthiopie (2012)	Swaziland (2011)
Guinée équatoriale (2010)	Tunisie (2012)
Kenya (2011)	Zambie (2011)
Mauritanie (2010)	Zimbabwe (2010)
Niger (2010)	<i>Un siège vacant</i>

Europe occidentale et autres États (13)

Allemagne (2011)	Israël (2011)
Espagne (2012)	Italie (2010)
États-Unis d'Amérique (2010)	Norvège (2012)
Finlande (2010)	Pays-Bas (2010)
France (2012)	<i>Quatre sièges vacants</i>

États d'Amérique latine et des Caraïbes (10)

Antigua-et-Barbuda (2012)	Guatemala (2012)
Argentine (2010)	Honduras (2011)
Brésil (2011)	Jamaïque (2011)
Chili (2010)	Venezuela (République bolivarienne du) (2010)
Grenade (2010)	<i>Un siège vacant</i>

États d'Asie (13)

Arabie saoudite (2011)	Iraq (2011)
Bahreïn (2011)	Japon (2010)
Bangladesh (2012)	Pakistan (2010)
Chine (2012)	République de Corée (2012)
Inde (2011)	Sri Lanka (2011)
Indonésie (2010)	<i>Un siège vacant</i>
Iran (République islamique d') (2010)	

États d'Europe orientale (6)

Arménie (2012)	République tchèque (2012)
Fédération de Russie (2010)	Roumanie (2011)
Pologne (2010)	Serbie (2011)

5. La vingt-deuxième session du Conseil d'administration s'est tenue au siège du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) à Nairobi, du 30 mars au 3 avril 2009.

II. Organisation de la session (points 1 à 4 de l'ordre du jour)

A. Ouverture de la session

6. La vingt-deuxième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a été ouverte le lundi 30 mars 2009 à 10 h 20 par M. Michael Werikhe, Ministre d'État ougandais chargé du logement, Président par intérim du Conseil d'administration en l'absence de M^{me} Kumari Selja (Inde), Présidente du Conseil d'administration, retenue par un empêchement.

7. L'ouverture officielle de la session a été précédée d'un divertissement offert par la troupe de danse révolutionnaire albinos de la République-Unie de Tanzanie, qui a chanté en kiswahili, appelant l'attention sur l'égalité de droits des albinos.

8. Des allocutions d'ouverture ont été prononcées par le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi et Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, M. Achim Steiner; la Directrice exécutive adjointe d'ONU-Habitat, M^{me} Inga Björk-Klevby, pour le compte du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies; la Directrice exécutive d'ONU-Habitat, M^{me} Anna Kajumulo Tibaijuka; et le Vice-Président et Ministre de l'intérieur du Kenya, M. Stephen Kalonzo Musyoka.

9. À l'invitation de la Directrice exécutive d'ONU-Habitat, les représentants ont observé une minute de silence à la mémoire de M. Millard Fuller, fondateur et ancien président de l'organisation Habitat for Humanity.

10. Les participants ont ensuite assisté à la projection d'un court métrage sur le programme « Moonbeam Youth Empowerment » lancé par ONU-Habitat dans le bidonville de Kibera, grâce à un don personnel du Secrétaire général. Après la projection, les diplômés qui avaient participé au projet ont reçu les félicitations des orateurs assemblés sur le podium.

B. Participation

11. Les 41 États ci-après, membres du Conseil d'administration, étaient représentés : Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahreïn, Bangladesh, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Chili, Chine, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République tchèque, Rwanda, Sénégal, Serbie, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie et Zimbabwe.

12. Les 52 États ci-après, non-membres du Conseil d'administration, ont participé en qualité d'observateurs : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Autriche, Barbade, Bénin, Botswana, Cameroun, Canada, Chypre, Colombie, Comores, Cuba, Djibouti, Égypte, Érythrée, Ghana, Grèce, Guinée, Koweït, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mexique, Mozambique, Namibie, Népal, Nigéria, Oman, Ouganda, Philippines, Portugal, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Sierra Leone, Suède, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie et Yémen.

13. Un observateur de l'Autorité palestinienne a également participé à la session.

14. Les deux organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida et Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

15. L'institution spécialisée des Nations Unies ci-après était représentée : Banque mondiale.

16. Des représentants de 40 assemblées nationales et régionales, de parlements, d'autorités locales et associations nationales, régionales et internationales d'autorités locales ont assisté à la session.

17. En outre, 66 organisations non gouvernementales et organismes du secteur privé étaient représentés.

18. La liste intégrale des organisations non gouvernementales participant à la session, se trouve dans la liste finale des participants parue sous la cote HSP/GC/22/INF/7.

C. Élection du Bureau

19. À la 1^{re} séance plénière, le lundi 30 mars 2009, M. Clifford Everaldo Warmington (Jamaïque) a été élu Président du Conseil d'administration à sa vingt-deuxième session.

Les autres membres du Bureau ci-après ont été élus pour la session :

Vice-Présidents : M^{me} Margita Fuchsová (République tchèque)

M. Franz B. Marré (Allemagne)

M. Coillard Chibbonta (Zambie)

Rapporteur : M. Iftikhar A. Arain (Pakistan)

D. Vérification des pouvoirs des représentants

20. Conformément au paragraphe 2 de l'article 16 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Bureau a fait savoir au Conseil d'administration à sa 7^e séance plénière, le 3 avril 2009, qu'il avait examiné les pouvoirs présentés par les délégations participant à la vingt-deuxième session du Conseil d'administration et les avait jugés en bonne et due forme. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport du Bureau sur cette question à la même séance plénière.

E. Adoption de l'ordre du jour

21. À sa 1^{re} séance plénière, le Conseil d'administration était saisi des documents HSP/GC/22/1 et Add.1. Le Conseil d'administration a adopté, pour sa vingt-deuxième session, l'ordre du jour provisoire ci-après paru sous la cote HSP/GC/22/1 :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Vérification des pouvoirs des représentants.
4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
5. Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination.
6. Dialogue sur le thème spécial de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration.
7. Programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2010-2011.

8. Ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session du Conseil d'administration et autres dispositions à prendre en vue de cette session.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la session.
11. Clôture de la session.

F. Organisation des travaux

22. À sa 1^{re} séance plénière, le Conseil d'administration a créé un Comité plénier, auquel il a renvoyé les points 5, 7 et 8 de l'ordre du jour, tandis que les questions découlant de ces points et autres points ont été examinées à titre préliminaire en plénière dans le cadre du débat général du Conseil.

23. Les travaux de la plénière étaient divisés en deux segments : un segment de haut niveau ponctué essentiellement par les déclarations des ministres et autres chefs de délégation, qui s'est tenu le premier et le deuxième jours; et un dialogue sur le thème spécial de la session entre les gouvernements et les autorités locales et autres partenaires du Programme pour l'habitat, qui s'est déroulé le troisième jour.

24. Le Conseil d'administration a également créé un Comité de rédaction pour examiner les projets de résolution soumis au Conseil d'administration.

25. Pour l'examen des points de l'ordre du jour, les représentants étaient saisis des documents correspondants, indiqués dans l'ordre du jour provisoire annoté de la session (HSP/GC/22/1/Add.1). La liste des documents dont était saisi le Conseil d'administration avait été publiée sous la cote HSP/GC/22/INF/1.

G. Travaux du Comité plénier

26. Le Comité plénier créé par le Conseil d'administration à sa 1^{re} séance plénière était présidé par l'un des trois Vice-présidents du Conseil d'administration, M. Marré et, en son absence, par M^{me} Fuchsová, Vice-Présidente. Il a tenu cinq séances du 30 mars au 3 avril. À sa 1^{re} séance, dans l'après-midi du lundi 30 mars 2009, le Président a informé le Comité qu'il examinerait les points 5, 7 et 8 de l'ordre du jour et préparerait un rapport sur ses délibérations qu'il soumettrait au Conseil d'administration en séance plénière.

27. À sa 5^e et dernière séance, dans la matinée du vendredi 3 avril, le Comité a adopté le rapport sur ses délibérations. À ses séances, il était parvenu à un accord sur tous les points de l'ordre du jour dont il était saisi. Le rapport du Comité plénier est reproduit dans le compte rendu du Conseil d'administration sur les travaux de sa vingt-deuxième session¹.

¹ HSP/GC/22/7, disponible sur le site Internet d'ONU-Habitat, www.unhabitat.org.

H. Travaux du Comité de rédaction et adoption des résolutions

28. Le Comité de rédaction a tenu sept séances durant la session et est parvenu à un consensus sur les 10 projets de résolution.

29. À la 7^e séance plénière, le Président du Conseil d'administration a présenté un projet de résolution sur le développement des établissements humains dans les territoires palestiniens occupés, qui figurait dans un document de séance. Le Comité est également parvenu à un consensus sur cette résolution.

30. Ces 11 résolutions, telles qu'adoptées par le Conseil d'administration à sa 7^e séance plénière, dans l'après-midi du vendredi 3 avril, sont reproduites à l'annexe A au présent rapport.

31. Le Président a informé le Conseil qu'il avait reçu un document dans lequel plusieurs questions concernant l'Office des Nations Unies à Nairobi étaient mises en relief. Le texte intégral de sa déclaration à ce sujet figure à l'annexe II au présent rapport.

III. Segment de haut niveau et dialogue sur le thème spécial de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration (points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour)

32. Le Conseil d'administration a examiné les points 5, 6 et 7 à sa 2^e séance plénière, durant laquelle il a entamé le débat général de haut niveau sur ces points de l'ordre du jour. Le débat général s'est poursuivi lors de ses 3^e et 4^e séances, le mardi 31 mars. Un résumé de ce débat établi par le Président du Conseil d'administration figure à l'annexe III au présent rapport.

33. À ses 5^e et 6^e séances plénières, le mercredi 1^{er} avril, le Conseil a tenu le dialogue sur le thème spécial de la session au titre du point 6 de l'ordre du jour. Ce dialogue, qui s'est déroulé au sein de deux groupes ayant chacun un modérateur, a été présidé par le Président du Conseil d'administration.

IV. Ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session du Conseil d'administration et autres dispositions à prendre en vue de cette session (point 8 de l'ordre du jour)

34. Le Conseil d'administration a examiné ce point à sa 7^e séance plénière, le vendredi 3 avril. Il a adopté la décision 22/1 sur l'ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session, dont le texte est reproduit à l'annexe I au présent rapport.

35. Suite à la recommandation du Bureau, il a été décidé que la vingt-troisième session du Conseil d'administration se tiendrait du 11 au 15 avril 2011 au siège d'ONU-Habitat à Nairobi.

V. Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour)

Hommage à la mémoire de Raúl Alfonsín, ancien Président de l'Argentine

36. À la 7^e séance plénière, à l'invitation du Président, le Conseil d'administration a observé une minute de silence à la mémoire de Raúl Alfonsín, ancien Président de l'Argentine.

VI. Adoption du rapport de la session (point 10 de l'ordre du jour)

37. À la 7^e séance plénière, le Président du Comité plénier a rendu compte des délibérations du Comité. Le rapport du Comité plénier a été approuvé par le Conseil d'administration. Le contenu de ce rapport a été intégré au compte rendu des travaux de la session¹ étant entendu que le secrétariat et le Rapporteur seraient chargés de la finalisation du document.

38. Le rapport de la session a été adopté, tel que modifié, par le Conseil d'administration à sa 7^e séance plénière, le vendredi 3 avril 2009, sur la base du projet qui avait été distribué durant la session et étant entendu que le secrétariat et le Rapporteur seraient chargés de la finalisation du document.

VII. Clôture de la session (point 11 de l'ordre du jour)

39. Après l'échange des courtoisies d'usage, le Président a déclaré close la vingt-deuxième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains le vendredi 3 avril 2009 à 18 h 50.

Annexe I

Décision et résolutions adoptées par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa vingt-deuxième session

A. Décision

Décision n°	Titre	Date d'adoption	Page
22/1	Ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains	3 avril 2009	7

B. Résolutions

Résolution n°	Titre	Date d'adoption	Page
22/1	Troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable	3 avril 2009	7
22/2	Financement de logements abordables	3 avril 2009	8
22/3	Villes et changements climatiques	3 avril 2009	9
22/4	Épanouissement de la jeunesse urbaine	3 avril 2009	11
22/5	Gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains	3 avril 2009	13
22/6	Prix d'honneur d'Habitat	3 avril 2009	13
22/7	Programme de travail et budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour l'exercice biennal 2010-2011	3 avril 2009	13
22/8	Lignes directrices concernant l'accès aux services de base pour tous	3 avril 2009	15
22/9	Coopération Sud-Sud dans le domaine des établissements humains	3 avril 2009	17
22/10	Forum urbain mondial	3 avril 2009	18
22/11	Développement des établissements humains dans les territoires palestiniens occupés	3 avril 2009	20

Décision 22/1
Ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session
du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies
pour des établissements humains

Le Conseil d'administration a décidé que l'ordre du jour provisoire de sa vingt-troisième session serait le suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Vérification des pouvoirs des représentants.
4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
5. Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination.
6. Dialogue sur le thème spécial de la vingt-troisième session du Conseil d'administration.
7. Programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2012-2013.
8. Ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session du Conseil d'administration et autres dispositions à prendre en vue de cette session.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la session.
11. Clôture de la session.

7^e séance plénière
3 avril 2009

Résolution 22/1
Troisième session de la Conférence des Nations Unies
sur le logement et le développement urbain durable

Le Conseil d'administration,

Rappelant les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, tenue à Vancouver (Canada) en 1976, qui ont constitué le cadre d'une action nationale et d'une coopération internationale dans le domaine des établissements humains^a,

^a *Rapport d'Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.76.IV.7 et rectificatif), chapitre II.

Rappelant également le Programme pour l'habitat^b et la Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains^c en tant que principaux textes issus de la Conférence Habitat II tenue en 1996^d, qui a défini le double objectif d'un logement convenable pour tous et du développement durable des établissements humains dans un monde de plus en plus urbanisé, et adopté un plan d'action mondial en vue de leur réalisation,

Rappelant en outre les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale sur les établissements humains, notamment les résolutions 49/109 du 19 décembre 1994, 52/192 et 52/190 du 18 décembre 1997, 56/206 du 21 décembre 2001 ainsi que la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire, adoptée par l'Assemblée générale dans la résolution S-25/2 du 9 juin 2001^e,

Gardant à l'esprit la contribution du logement et du développement urbain à un développement national durable sur le plan économique et social,

Conscient des difficultés sans cesse croissantes qu'il faut surmonter pour parvenir à une urbanisation et à un développement durables compte tenu de l'accélération des déplacements de populations vers les villes,

Reconnaissant les difficultés résultant d'une urbanisation mal planifiée et mal gérée en termes de pauvreté et de misère urbaines,

1. *Recommande* à l'Assemblée générale d'examiner, à sa soixante-quatrième session, la question de la tenue en 2016 d'une troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III);

2. *Prie* la Directrice exécutive de faire rapport au Conseil d'administration à sa vingt-troisième session sur les résultats de la présente résolution.

7^e séance plénière
3 avril 2009

Résolution 22/2

Financement de logements abordables

Le Conseil d'administration,

Rappelant la résolution 63/221 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2008 sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, qui demandait à ONU-Habitat de recenser et de diffuser des enseignements tirés de l'expérience, dans le cadre de ses opérations expérimentales de prêts de capitaux de départ

^b *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, 3-14 juin 1996* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.97.IV.6), chapitre I, résolution 1, annexe II.

^c *Ibid.*, résolution 1, annexe I.

^d Vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

^e Résolution S-25/2 de l'Assemblée générale, annexe.

remboursables pour le crédit au logement et en étroite collaboration avec les institutions financières internationales et régionales, en gardant à l'esprit les dispositions de la résolution 21/10 de son Conseil d'administration, et en tenant pleinement compte de la récente crise du crédit au logement, ainsi que des autres facteurs pertinents,

Rappelant également que dans sa résolution 63/221, l'Assemblée générale avait invité le Conseil d'administration à continuer de suivre l'évolution des mécanismes de crédits au logement, compte tenu de la crise financière actuelle, et décidé d'envisager la possibilité de convoquer une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la question,

Rappelant en outre le thème de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration – « Promotion de systèmes de financement de logements abordables dans un monde en voie d'urbanisation face à la crise financière mondiale et au changement climatique » – et le document thématique y relatif^f,

Notant les effets potentiellement préjudiciables de la crise économique mondiale sur les progrès actuellement réalisés dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement en général et sur le financement de logements abordables en particulier, notamment dans les pays en développement, compte tenu des nouvelles pressions exercées sur les systèmes financiers nationaux et internationaux,

Rappelant le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013^g, qui dans son domaine d'intervention 5 préconise un meilleur accès à un financement durable pour des logements et des infrastructures abordables,

Reconnaissant qu'une approche globale est nécessaire pour aborder les questions concernant les mécanismes de financement de logements abordables en faveur des pauvres, qu'il s'agisse, entre autres, d'épargne communautaire, de microfinancement, d'intermédiation financière appropriée, du secteur bancaire commercial et des mécanismes de prêts hypothécaires plus traditionnels ou des plans de développement des autorités locales,

Se félicitant du vaste débat tenu lors de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration, au cours duquel les représentants ont demandé qu'une attention plus soutenue soit accordée aux méthodes efficaces soutenant les mécanismes de financement en faveur des pauvres,

Saluant tous les pays et partenaires qui ont fait des contributions financières pour aider à la mise en place de mécanismes de financement de logements abordables en faveur des pauvres,

1. *Invite* tous les États membres à envisager d'entreprendre une évaluation globale de la situation en matière d'habitats décents, de logements et infrastructures connexes abordables, de données par sexe et âge, ainsi que de leurs mécanismes nationaux de crédits au logement et cadres réglementaires en vigueur, afin d'évaluer leurs capacités à satisfaire les besoins de leurs populations respectives, en particulier ceux des pauvres, des économiquement faibles et autres groupes vulnérables, compte tenu du sexe et de l'âge;

^f HSP/GC/22/4.

^g HSP/GC/21/5/Add.1.

2. *Encourage* tous les États membres, y compris les conférences ministérielles régionales sur le logement et le développement urbain, à mettre en place des mécanismes et des cadres fiables de nature à faciliter des investissements publics et privés de longue durée dans l'amélioration et la prévention des taudis, les logements abordables et le développement urbain, y compris l'infrastructure et les services de base;

3. *Prie* la Directrice exécutive de poursuivre les efforts actuellement déployés par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains en collaboration étroite avec les institutions financières internationales et régionales pour présenter et diffuser des modèles et des informations sur l'importance des activités de préinvestissement au niveau communautaire et d'entreprendre un suivi et un renforcement des capacités appropriés à cet égard, notamment au niveau municipal, dans le cadre de son programme de travail et budget;

4. *Invite* tous les États membres à contribuer au soutien et à la reconstitution du Fonds d'affectation spéciale du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et autres fonds connexes, y compris les opérations expérimentales de prêts de capitaux de départ remboursables et le Fonds pour l'amélioration des taudis, ainsi que les programmes conçus pour contribuer à la fourniture de mécanismes de financement de logements abordables en faveur des pauvres;

5. *Prie* la Directrice exécutive de collaborer avec les institutions financières internationales et régionales pour encourager des investissements suffisants dans le logement et l'infrastructure en tant que contribution à la croissance économique et qu'outil important de réduction de la pauvreté pouvant entraîner une croissance et une relance économique durables;

6. *Prie également* la Directrice exécutive de poursuivre le dialogue avec les principales parties prenantes, y compris les États membres, sur le rôle du logement dans le développement économique et les conséquences de la crise financière sur le financement de logements abordables afin de mieux informer et communiquer aux États membres les données et les leçons tirées de l'expérience à cet égard;

7. *Soutient* les efforts faits pour explorer la possibilité de convoquer une réunion extraordinaire de haut niveau de l'Assemblée générale sur la question des mécanismes de crédits au logement compte tenu de la crise financière mondiale;

8. *Recommande* que cette réunion extraordinaire tienne notamment compte des recommandations issues du dialogue sur le financement de logements abordables face au changement climatique organisé lors de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration;

9. *Prie* la Directrice exécutive de faire rapport sur la mise en œuvre de la présente résolution au Conseil d'administration à sa vingt-troisième session.

*7^e séance plénière
3 avril 2009*

Résolution 22/3

Villes et changements climatiques

Le Conseil d'administration,

Rappelant la résolution 63/221 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2008 relative à l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et au renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains qui, au paragraphe 3, « engage les gouvernements à promouvoir les principes et la pratique de l'urbanisation viable et à renforcer le rôle et la participation des autorités locales dans la mise en œuvre de ces principes et pratiques, de façon à améliorer les conditions de vie des citoyens vulnérables, notamment ceux qui vivent dans des taudis ou qui sont pauvres, et à contribuer de manière décisive à l'atténuation des causes des changements climatiques, à l'adaptation aux effets de ces changements et à la réduction des risques et vulnérabilités dans un monde qui s'urbanise rapidement, y compris les établissements humains situés dans des écosystèmes fragiles, et invite la communauté internationale des donateurs à soutenir les efforts des pays en développement allant dans ce sens »,

Rappelant également le Programme pour l'habitat et son double objectif, à savoir la fourniture d'un logement convenable à tous et un développement durable des établissements humains dans un monde en voie d'urbanisation,

Rappelant en outre le thème de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration, « Promotion de systèmes de financement du logement abordables dans un monde en voie d'urbanisation face à la crise financière mondiale et au changement climatique », ainsi que le document thématique y relatif^h,

Prenant note du lancement, par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, de l'Initiative « Villes et changements climatiques » et de la Déclaration d'Oslo sur les villes et le changement climatique du 17 mars 2009,

Conscient que les changements climatiques pourraient avoir des conséquences sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et sur le développement durable, y compris des répercussions négatives sur le logement, les infrastructures, les services de base et la qualité de vie dans les villes, et que les citoyens pauvres, en particulier les groupes vulnérables, y compris les femmes, seront parmi les plus touchés par ces impacts,

Conscient également que les villes sont les plus grands contributeurs d'émissions de gaz à effet de serre et qu'elles ont un rôle important à jouer dans la promotion de l'efficacité énergétique, par le biais d'une meilleure planification et gestion des villes et de méthodes de construction améliorées dans la perspective d'un développement urbain durable,

^h HSP/GC/22/4, par. 63.

Rappelant le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013ⁱ, qui reconnaît que l'urbanisation, si elle est mal gérée, peut engendrer l'exclusion sociale et la pauvreté et entraîner une expansion incontrôlée des villes, la pollution et la consommation non durable de terres, d'eau et d'autres ressources naturelles, accélérant ainsi la dégradation de l'environnement et les effets négatifs des changements climatiques,

Reconnaissant que les efforts en vue d'une urbanisation durable offrent aussi l'occasion d'améliorer les stratégies relatives aux changements climatiques, y compris les stratégies d'atténuation et d'adaptation, en promouvant une planification, une gestion et une gouvernance participatives; des politiques foncières et des logements en faveur des pauvres; et des infrastructures et services de base écologiquement rationnels,

Reconnaissant le rôle privilégié de chef de file de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques lors des débats de sa quinzième session visant à aboutir à un accord mondial sur le changement climatique à Copenhague en 2009,

1. *Prie* la Directrice exécutive de continuer de mieux faire prendre conscience du rôle des villes dans la lutte contre les changements climatiques, compte tenu plus particulièrement de l'impact de ces changements sur les citoyens pauvres et sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et l'instauration d'un développement durable;

2. *Encourage* la Directrice exécutive à entreprendre dans d'autres régions des activités telles que l'Initiative « Des villes africaines résistantes au climat », dans le contexte du Cadre de partenariats conjoints établi entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Programme des Nations Unies pour l'environnement;

3. *Invite* les gouvernements à entreprendre de nouvelles actions concertées et coordonnées pour inclure les liens entre les villes et les changements climatiques dans leurs stratégies nationales pour faire face aux changements climatiques, y compris leurs stratégies d'atténuation et d'adaptation, vu la poursuite de l'urbanisation et le fait que plus de la moitié de l'humanité vit en zone urbaine et est particulièrement vulnérable aux impacts des changements climatiques;

4. *Invite* les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à tenir compte, lors de la quinzième session de la Conférence des Parties à Copenhague, du rôle crucial des villes et des agglomérations dans les stratégies pour faire face aux changements climatiques, y compris les stratégies d'adaptation et d'atténuation;

5. *Encourage* le Programme des Nations Unies pour les établissements humains à poursuivre, dans le cadre de son mandat, sa coopération avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, s'agissant des liens entre les villes et les changements climatiques, et de continuer de jouer un rôle complémentaire dans les questions relatives aux changements climatiques au sein du système des Nations Unies;

ⁱ HSP/GC/21/5/Add.1.

6. *Invite* les gouvernements et autres partenaires compétents à appuyer les pays en développement par le biais des mécanismes appropriés dans chaque pays, afin de renforcer leur aptitude à promouvoir, entre autres, des technologies pour les pauvres qui soient à la fois propres et d'un coût abordable, des approches novatrices de la planification et de la gestion urbaines, et l'éducation et la formation aux stratégies sur les changements climatiques, dans la mesure où elles intéressent un développement urbain durable, tout en encourageant toutes les autres autorités nationales et locales à renforcer leurs capacités de la manière indiquée ci-dessus;

7. *Invite* les gouvernements en mesure de le faire à fournir un appui technique et financier à l'Initiative « Villes et changement climatique » pour étendre la portée géographique de cette initiative et élargir l'éventail des approches en matière de développement des capacités afin de soutenir les autorités locales pour qu'elles puissent faire face aux changements climatiques;

8. *Prie* la Directrice exécutive d'inclure un compte rendu de l'application de la présente résolution dans le rapport d'activité global qu'elle présentera au Conseil à sa vingt-troisième session.

7^e séance plénière
3 avril 2009

Résolution 22/4 **Épanouissement de la jeunesse urbaine**

Le Conseil d'administration,

Pleinement conscient du fait qu'une large proportion de la population mondiale est constituée de jeunes, en particulier dans les pays en développement, et que cette couche de la population est particulièrement touchée par les problèmes du chômage et d'un développement non viable des villes, qui risquent d'être davantage aggravés par la crise économique mondiale actuelle,

Reconnaissant que les jeunes sont des acteurs clés dans le développement des établissements humains durables et dans la réalisation des objectifs de développement reliés à la Déclaration du Millénaire des Nations Unies^j,

Rappelant qu'il s'est engagé à l'alinéa e) du paragraphe 45 du Programme pour l'habitat^k « à travailler en association avec les jeunes de façon à développer et à renforcer leurs compétences réelles et à leur offrir un enseignement et une formation qui les préparent à jouer leur rôle, aujourd'hui et dans l'avenir, dans la gestion et le développement des établissements humains, en ce qui concerne la prise de décisions et les moyens de subsistance à long terme »,

^j Résolution 55/2 de l'Assemblée générale en date du 8 septembre 2000.

^k *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul*, 3-14 juin 1996 (publication des Nations Unies, numéro de vente F.97.IV.6), chapitre I, résolution 1, annexe II.

Prenant note des progrès accomplis par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains en vue d'amener les jeunes à participer aux programmes d'amélioration des taudis et autres programmes et saluant également la création du Conseil consultatif de la jeunesse à la quatrième session du Forum urbain mondial tenu à Nanjing (Chine) en 2008,

Notant avec satisfaction la création par la Directrice exécutive d'un Fonds spécial au sein de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, dénommé « Fonds d'opportunités pour un développement mû par la jeunesse urbaine », qui appuie les initiatives menées par les jeunes, en ciblant ceux d'entre eux qui ont le plus besoin d'une assistance, particulièrement les jeunes filles,

Reconnaissant le succès du Forum urbain mondial de la jeunesse qui constitue une tribune permettant d'associer les jeunes aux activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, en particulier le rôle qu'il a joué en proposant la création du Fonds d'opportunités pour un développement mû par la jeunesse urbaine à la troisième session du Forum urbain mondial tenu à Vancouver (Canada) en juin 2006 et en lançant le Fonds à la quatrième session du Forum urbain mondial le 4 novembre 2008,

Rappelant la résolution 62/126 de l'Assemblée générale en date du 5 février 2008, qui soulignait l'importance stratégique d'initiatives comme le Fonds et invitait les États membres à y contribuer, et la résolution 19/13 du 9 mai 2003 invitant les gouvernements et autres partenaires à apporter ou à accroître leur appui aux activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains concernant les programmes pour l'épanouissement de la jeunesse urbaine,

Notant avec satisfaction la contribution du Gouvernement norvégien qui a permis la création de ce Fonds,

Considérant les mesures positives prises par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et partenaires, en vue de mettre en œuvre le Fonds d'opportunités pour un développement mû par la jeunesse urbaine,

1. *Encourage* les gouvernements à accorder la priorité aux initiatives de développement mues par la jeunesse urbaine et à les appuyer, et invite les organismes multilatéraux, les gouvernements, le secteur privé et la société civile à écouter les jeunes et à élaborer des politiques pour leur épanouissement fondées sur la participation;

2. *Invite* les organismes multilatéraux, les gouvernements, le secteur privé et la société civile à promouvoir le Fonds auprès des organisations de jeunes dans leurs régions respectives et à encourager ces organisations à solliciter des financements auprès du Fonds;

3. *Invite également* les organismes multilatéraux, les gouvernements, le secteur privé et la société civile à verser des contributions volontaires, lorsque possible, au Fonds;

4. *Prie* la Directrice exécutive d'entreprendre les activités suivantes conformément au Plan stratégique et institutionnel à moyen terme et au programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011 :

- a) Renforcer davantage la gestion institutionnelle et les opérations du Fonds ainsi que les capacités des partenaires régionaux pour mieux le gérer;
 - b) Promouvoir un élargissement de l'appui aux groupes marginalisés, notamment les jeunes, et aux initiatives menées par les jeunes, et accroître les possibilités d'apprentissage dans le cadre du Fonds en appuyant une approche englobant les meilleures pratiques, les résultats de la recherche et la reproduction d'expériences réussies;
 - c) Promouvoir l'échange de données d'expérience et des bonnes pratiques apprises par le biais du Fonds, en vue d'appuyer le programme normatif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et d'autres organismes des Nations Unies;
 - d) Continuer à renforcer et prendre en considération les travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur l'association des jeunes au développement des établissements humains et favoriser leur accès à des conditions de vie meilleures;
 - e) Prendre les dispositions voulues pour que le Forum mondial de la jeunesse urbaine soit reconnu comme faisant partie intégrante du Forum urbain mondial;
 - f) Évaluer le fonctionnement du Fonds et soumettre au Conseil d'administration, à sa vingt-troisième session, un rapport à ce sujet;
5. *Prie également* la Directrice exécutive de veiller à ce que les questions relatives à l'épanouissement de la jeunesse urbaine soient prises en compte dans les publications futures du Rapport mondial sur les établissements humains et le rapport sur L'état des villes dans le monde;
6. *Prie en outre* la Directrice exécutive de soumettre au Conseil d'administration à sa vingt-troisième session un rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

*7^e séance plénière
3 avril 2009*

Résolution 22/5

Gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Le Conseil d'administration,

Rappelant la résolution 56/206 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2001, qui a fait de la Commission des établissements humains et de son secrétariat, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), y compris la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, un Programme des Nations Unies pour les établissements humains,

Rappelant également sa résolution 21/2 du 20 avril 2007 relative au Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013 demandant à la Directrice exécutive de consulter le Comité des représentants permanents, sur la nécessité d'examiner l'efficacité et la viabilité de la structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains,

Prenant acte de la note de la Directrice exécutive sur l'efficacité et la viabilité de la structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains¹,

1. *Prie* la Directrice exécutive et le Comité des représentants permanents d'entreprendre conjointement, dans le cadre du programme de travail et du budget, un examen de la gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains afin de trouver et mettre en œuvre les moyens d'améliorer la transparence, la responsabilité, l'efficacité et la viabilité du fonctionnement de la structure de gouvernance existante et de présenter des options pour tout autre changement qui pourrait s'avérer pertinent, afin que le Conseil d'administration les examine à sa vingt-troisième session;

2. *Prie* la Directrice exécutive de définir dès que possible le cadre de cet exercice, qui doit être mené en étroite coopération avec le Comité des représentants permanents et de le soumettre à son approbation.

7^e séance plénière
3 avril 2009

Résolution 22/6

Prix d'honneur d'Habitat

Le Conseil d'administration,

Rappelant que le Prix d'honneur d'Habitat a été créé pour récompenser les initiatives qui ont apporté des contributions exceptionnelles dans des domaines aussi divers que la fourniture de logements, la mise en relief de la situation de détresse des sans-abris, le leadership dans la reconstruction après les conflits et le développement et l'amélioration des établissements humains et de la qualité de vie dans les villes,

Se félicite de ce que le Prix d'honneur d'Habitat s'accompagne d'autres prix en espèces, dont le Prix international de Dubaï pour les meilleures pratiques en vue d'améliorer le cadre de vie, le Prix Habitat Cheikh Khalifa Bin Salman al Khalifa et le Prix en mémoire de Rafik Hariri, qui viennent reconnaître, récompenser et promouvoir les meilleures pratiques dans le domaine des établissements humains, du développement communautaire et du leadership, et favoriser la diffusion de ces pratiques lors du Forum urbain mondial.

7^e séance plénière
3 avril 2009

¹ HSP/GC/22/2/Add.3.

Résolution 22/7
Programme de travail et budget du Programme
des Nations Unies pour les établissements humains
pour l'exercice biennal 2010-2011

Le Conseil d'administration,

Rappelant l'engagement pris par les gouvernements dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies^m d'améliorer sensiblement, d'ici à 2020, la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis et dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburgⁿ de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable et à des services d'assainissement de base,

Rappelant également la résolution 60/203 de l'Assemblée générale en date du 13 mars 2006 demandant un accroissement des contributions volontaires et reconnaissant qu'il est indispensable de continuer à verser des contributions financières accrues et prévisibles à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains,

Tenant compte du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme approuvé pour une période de six ans, de 2008 à 2013, qui constitue la stratégie globale future pour le programme de travail et les ressources financières et humaines du Programme des Nations Unies pour les établissements humains,

Se félicitant des progrès accomplis à ce jour dans la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme, y compris la gestion axée sur les résultats, les solutions gagnant-gagnant à court terme, les impératifs, le Forum urbain mondial, les activités de pays du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le Fonds pour l'amélioration des taudis et des bidonvilles, le programme sur l'eau et l'assainissement et les opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables,

Ayant examiné le projet de programme de travail et de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2010-2011^o ainsi que les recommandations y relatives figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires^p,

Notant avec satisfaction le Plan d'action pour l'égalité des sexes pour 2008-2013 concernant les politiques, programmes et activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, qui a été récemment élaboré,

1. *Approuve* le projet de programme de travail et de budget pour 2010-2011;

^m Résolution 55/2 de l'Assemblée générale en date du 8 septembre 2000.

ⁿ *Rapport du Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

^o HSP/GC/22/5.

^p HSP/GC/22/INF/5.

2. *Approuve également* le budget à des fins générales d'un montant de 66 190 500 dollars et appuie le budget à des fins déterminées d'un montant de 95 717 700 dollars pour l'exercice biennal 2010-2011 présentés en détail dans le projet de programme de travail et de budget pour 2010-2011⁹;

3. *Approuve en outre* une augmentation de la réserve statutaire à des fins générales, qui passerait de 3 279 500 dollars à 6 619 500 dollars;

4. *Prie* la Directrice exécutive de présenter aux gouvernements, par l'intermédiaire du Comité des représentants permanents, tous les six mois, ainsi qu'au Conseil d'administration, un rapport sur l'exécution du programme de travail par rapport à chacune des réalisations attendues, en se servant du cadre axé sur les résultats;

5. *Prie également* la Directrice exécutive de continuer à mettre pleinement en œuvre le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme approuvé pour une période de six ans;

6. *Prie en outre* la Directrice exécutive de veiller à tenir des consultations étroites et en temps utile avec le Comité des représentants permanents au cours de l'élaboration d'un cadre stratégique indiquant les priorités et axé sur les résultats ainsi que du programme de travail et du budget pour l'exercice biennal 2012-2013, tous deux étant alignés sur le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme approuvé pour six ans;

7. *Demande* à la Directrice exécutive de présenter aux gouvernements, par l'intermédiaire du Comité des Représentants permanents, tous les six mois, ainsi qu'au Conseil d'administration à sa vingt-troisième session, un rapport sur les progrès réalisés, les difficultés rencontrées, les problèmes prévisibles et les mesures à prendre dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme, en se servant du cadre axé sur les résultats;

8. *Demande également* à la Directrice exécutive, en consultation avec le Comité des Représentants permanents, de procéder à un examen à mi-parcours du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme et d'en présenter les résultats au Conseil d'administration à sa vingt-troisième session;

9. *Prie* la Directrice exécutive, conformément à la résolution 21/10 du Conseil d'administration, de poursuivre la mise en œuvre des opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables et d'autres mécanismes financiers novateurs, et de faire établir une évaluation externe pour déterminer les progrès accomplis dans l'exécution de ces activités, en se fondant sur les alinéas g) et i) du paragraphe 7 de ladite résolution ainsi que sur les principes énoncés au paragraphe 6.36 des procédures opérationnelles et directives de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains relatives aux opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables adoptées par le Comité des représentants permanents le 3 avril 2008;

10. *Prie également* la Directrice exécutive de faire rapport au Conseil d'administration, à sa vingt-troisième session, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des sexes pour 2008-2013;

⁹ Ibid.

11. *Prie en outre* la Directrice exécutive de faciliter la tenue d'un forum sur le Plan d'action pour l'égalité des sexes en marge des sessions du Conseil d'administration et du Forum urbain mondial, pour que les partenaires puissent évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ce Plan d'action;

12. *Invite* la Directrice exécutive à assigner systématiquement un nouveau rang de priorité, selon que de besoin, aux activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour 2010-2011 de manière réaliste et pragmatique en fonction de la modification des scénarios de financement et d'informer en conséquence le Comité des représentants permanents;

13. *Autorise* la Directrice exécutive, dans l'éventualité d'un déficit ou d'un excédent des recettes, à ajuster, en consultation avec le Comité des représentants permanents, le montant des crédits alloués aux activités du Programme pour qu'il corresponde au montant effectif des recettes;

14. *Autorise également* la Directrice exécutive à réallouer des fonds à des fins générales entre les sous-programmes à hauteur de 10 % de la totalité du budget total prévu à ces fins;

15. *Autorise en outre* la Directrice exécutive à réallouer des fonds, en consultation avec le Comité des représentants permanents, au-delà de 10 % et jusqu'à 25 % du budget total à des fins générales;

16. *Prie* la Directrice exécutive de signaler toute réallocation de fonds et tout ajustement au Comité des représentants permanents dans ses rapports financiers trimestriels.

7^e séance plénière
3 avril 2009

Résolution 22/8

Lignes directrices concernant l'accès aux services de base pour tous

Le Conseil d'administration,

Rappelant ses résolutions 20/5 du 8 avril 2005 sur l'accès aux services de base pour tous dans le contexte des établissements humains durables et 21/4 du 20 avril 2007 sur les principes directeurs pour l'accès aux services de base pour tous et ayant connaissance du rapport de la Directrice exécutive à ce sujet^r, dans lequel figure en annexe le projet de lignes directrices internationales sur l'accès aux services de base pour tous, élaboré en consultation avec d'autres organismes des Nations Unies et les parties prenantes concernées conformément aux lignes directrices sur la décentralisation et aux principes directeurs pour l'accès aux services de base pour tous,

Rappelant également la résolution S-25/2 de l'Assemblée générale en date du 9 juin 2001 relative à la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire, par laquelle l'Assemblée décidait de promouvoir l'accès à l'eau potable pour tous et de faciliter la fourniture d'infrastructures et de services

^r HSP/GC/22/2/Add.6.

urbains essentiels, notamment de services adéquats d'assainissement, de gestion durable des déchets et de modes de transport durables, grâce à la gestion transparente et responsable des services publics ainsi qu'à des partenariats avec le secteur privé et les organismes à but non lucratif pour la fourniture de ces services,

Tenant compte de la cohérence et de la complémentarité des lignes directrices concernant l'accès aux services de base pour tous et des directives internationales sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales adoptées dans sa résolution 21/3 du 20 avril 2007,

Rappelant la résolution 60/1 de l'Assemblée générale en date du 16 septembre 2005, dans laquelle elle reconnaît que les activités du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement devraient être plus efficaces et que les activités en faveur de l'environnement devraient être mieux intégrées dans le cadre plus vaste du développement durable,

Soulignant la nécessité de promouvoir la viabilité à long terme de l'environnement dans la fourniture de services de base pour tous, y compris la planification urbaine durable, la réduction des risques, les systèmes d'alerte rapide et les réponses appropriées aux catastrophes naturelles,

1. *Exprime sa gratitude* pour le rôle de chef de file assumé par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et pour la contribution de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et des autres institutions et partenaires aux consultations qui ont abouti à l'élaboration du projet de lignes directrices sur l'accès aux services de base pour tous;

2. *Approuve* les lignes directrices sur l'accès aux services de base pour tous qui figurent dans l'annexe au rapport de la Directrice exécutive^s en tant qu'instrument utile pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, contribuant de ce fait à la dignité humaine, à la qualité de vie, à des moyens d'existence durables et à la subsistance humaine;

3. *Invite* les gouvernements à placer la question de l'accès aux services de base pour tous au centre de leurs politiques de développement national, en mettant en particulier l'accent sur les lacunes à combler pour les pauvres et les groupes marginalisés, et à renforcer leurs cadres juridiques et institutionnels afin de faciliter des partenariats à tous les niveaux, conformément aux lignes directrices susmentionnées;

4. *Prie* les grandes institutions financières internationales, les organismes de développement et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, dans le cadre de son Plan stratégique et institutionnel à moyen terme et de son programme de travail pour la période biennale approuvés, d'élaborer des instruments de formation et d'aider les gouvernements intéressés à adapter les lignes directrices au contexte national, au besoin, et aussi d'élaborer des outils et des indicateurs dans le cadre de son appui à l'application des lignes directrices en coordination avec la poursuite des travaux relatifs à la mise en œuvre des directives sur la décentralisation;

^s HSP/GC/22/2/Add.6 et Corr.1/Rev.1.

5. *Prie* le Programme des Nations Unies pour les établissements humains de conclure des partenariats novateurs avec d'autres organismes des Nations Unies, les banques de développement, les gouvernements, les autorités locales et leurs associations, notamment l'association Cités et gouvernements locaux unis, les prestataires de services du secteur privé et autres partenaires du Programme pour l'habitat, afin de leur permettre de s'approprier les lignes directrices et de les appliquer en fonction du contexte local et national;

6. *Recommande* que le Conseil économique et social des Nations Unies prenne en considération les lignes directrices sur les services de base ainsi que les directives sur la décentralisation en vue d'encourager les organismes des Nations Unies à les utiliser, le cas échéant, pour compléter les lignes directrices internationales en vigueur pour des services spécifiques ou pour élaborer des lignes directrices particulières pour des services non couverts par de tels instruments;

7. *Encourage* les gouvernements et les partenaires à fournir un soutien institutionnel, technique et financier aux activités futures du Programme des Nations Unies pour les établissements humains avec les pouvoirs publics à tous les niveaux dans le domaine de l'accès aux services de base pour tous, en particulier pour promouvoir l'application des lignes directrices concernant l'accès aux services de base pour tous parallèlement à l'appui fourni pour l'application des directives sur la décentralisation;

8. *Encourage en outre* les gouvernements, en fonction de leur situation, à privilégier des critères durables de planification et de construction, tenant compte d'un accès à l'eau propre et potable, à des services d'assainissement suffisants, à des services urbains, à une gestion durable des déchets et à des modes de transport durables;

9. *Prie* la Directrice exécutive, en coopération étroite avec les États membres et autres parties prenantes concernées, de préparer une évaluation de l'application et de la complémentarité des directives sur la décentralisation et des lignes directrices concernant l'accès aux services de base et de faire rapport au Conseil d'administration à sa vingt-troisième session sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

7^e séance plénière
3 avril 2009

Résolution 22/9

Coopération Sud-Sud dans le domaine des établissements humains

Le Conseil d'administration,

Rappelant la résolution 60/1 de l'Assemblée générale en date du 16 septembre 2005 par laquelle elle adoptait le Document final du Sommet mondial de 2005, qui reconnaît les réussites et l'énorme potentiel de la coopération Sud-Sud et encourage la promotion de cette coopération comme moyen de partager les meilleures pratiques et de renforcer la coopération technique,

Rappelant également la Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/239 en date du 24 décembre 2008, qui engage les pays en développement en mesure de le faire à continuer de s'attacher concrètement à renforcer les initiatives qu'ils ont lancées dans le cadre de la coopération Sud-Sud et à les rendre plus efficaces, conformément aux principes d'efficacité de l'aide,

Rappelant en outre la résolution 62/209 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2007 dans laquelle elle a décidé de convoquer une conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, et prenant note avec satisfaction de l'offre du Kenya d'accueillir cette conférence,

Réaffirmant l'importance accrue de la coopération Sud-Sud pour aider les pays en développement, à leur demande, avec leur adhésion et sous leur direction, à développer leurs capacités pour atteindre leurs objectifs nationaux, en mettant en particulier l'accent sur les objectifs de développement internationalement convenus, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement,

Se félicitant des critères établis pour les activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains dans les pays et pour le déploiement des responsables du Programme pour l'habitat ainsi que des progrès accomplis dans l'élaboration des programmes de pays du Programme des Nations Unies pour les établissements humains,

1. *Prie* le Programme des Nations Unies pour les établissements humains de renforcer l'intégration de la coopération Sud-Sud dans ses activités conformément aux dispositions du programme de travail et budget approuvé et du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme et, à cet effet, de renforcer la coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement et les autres organisations pertinentes au sein et en dehors du système des Nations Unies;

2. *Prie également* le Programme des Nations Unies pour les établissements humains de tirer parti de l'expérience, de l'expertise, des technologies, des ressources humaines et des centres d'excellence qui existent déjà dans plusieurs pays du Sud, comme le Centre du Mouvement des pays non alignés pour la coopération technique Sud-Sud et les travaux actuels des organismes ministériels régionaux, en l'occurrence la Réunion des ministres et des responsables du logement et de l'urbanisme de l'Amérique latine et des Caraïbes (MINURVI), la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain (AMCHUD) et la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et le développement urbain (APAMCHUD), afin de réussir à mettre en œuvre son programme de travail;

3. *Prie en outre* le Programme des Nations Unies pour les établissements humains de renforcer sa présence régionale, dans les limites des ressources existantes, en vue d'améliorer la coopération Sud-Sud pour la mise en œuvre de son programme de travail et de continuer à soutenir les efforts de coopération aux niveaux sous-régional et régional dans les domaines des établissements humains et du développement urbain;

4. *Invite* les gouvernements et les organisations concernées à fournir des ressources financières au Programme des Nations Unies pour les établissements humains afin de faciliter encore la coopération Sud-Sud pour parvenir au développement urbain durable en renforçant les capacités des pays en développement, en leur donnant des conseils politiques et en favorisant l'apprentissage horizontal entre ces pays dans les domaines d'intervention du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme, notamment par le biais de la base de données sur les meilleures pratiques;

5. *Invite également* les gouvernements à renforcer leur appui à la coopération Sud-Sud, y compris la coopération triangulaire, en particulier en mobilisant des ressources financières sur une base durable, en fournissant une assistance technique et en encourageant la coopération entre villes;

6. *Se félicite* de la coopération du Programme des Nations Unies pour les établissements humains avec le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud créé sous l'égide du Programme des Nations Unies pour le développement, et demande au Programme des Nations Unies pour les établissements humains d'accroître sa collaboration avec ce groupe;

7. *Prie* le Programme des Nations Unies pour les établissements humains de contribuer au rapport du Secrétaire général à la prochaine Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et de participer à cette Conférence;

8. *Engage* le Programme des Nations Unies pour les établissements humains à faciliter l'organisation d'un dialogue sur la coopération Sud-Sud à la prochaine session du Forum urbain mondial, en vue, entre autres, de l'établissement d'une base de connaissances;

9. *Prie* la Directrice exécutive de faire rapport au Conseil d'administration à sa vingt-troisième session sur les progrès accomplis en matière de promotion de la coopération Sud-Sud dans le domaine des établissements humains.

7^e séance plénière
3 avril 2009

Résolution 22/10

Forum urbain mondial

Le Conseil d'administration,

Rappelant le paragraphe 10 de sa résolution 18/5 du 16 février 2001, dans laquelle il priait la Directrice exécutive de « favoriser la fusion du Forum sur le milieu urbain et du Forum international sur la pauvreté urbaine en un nouveau forum urbain, en vue de renforcer la coordination de l'appui international à la mise en œuvre du Programme pour l'habitat »,

Rappelant également la résolution 56/206 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2001, et en particulier le paragraphe 3 de la section B, par laquelle l'Assemblée générale décidait que le Forum serait un organe technique non délibérant, où des experts peuvent échanger des vues l'année où le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

ne se réunit pas, outre les appels lancés ultérieurement par l'Assemblée générale à tous les gouvernements pour qu'ils participent activement aux sessions du Forum urbain mondial^t,

Rappelant en outre la résolution 31/140 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1976 sur le plan des conférences, dans laquelle l'Assemblée générale décidait que « les organismes des Nations Unies peuvent tenir leurs sessions hors de leur siège dans le cas où un gouvernement, en les invitant à se réunir sur son territoire, aura accepté de prendre à sa charge, après consultation avec le Secrétaire général quant à leur montant probable, les dépenses supplémentaires effectives qui en résulteront directement ou indirectement »,

Rappelant la résolution de l'Assemblée générale 58/226 en date du 23 décembre 2003, invitant les pays donateurs à appuyer la participation des représentants des pays en développement, ainsi que sa résolution 62/198 du 19 décembre 2007, par laquelle elle demandait aux « pays donateurs d'aider les représentants des pays en développement, en particulier ceux des pays les moins avancés, notamment des femmes et des jeunes, à participer au Forum »,

Prenant note avec satisfaction du succès de l'organisation de la quatrième session du Forum, tenue à Nanjing (Chine), du 3 au 6 novembre 2008, et de l'intérêt croissant de la communauté internationale pour le Forum urbain mondial, comme en témoignent le succès des quatre sessions successives du Forum et la participation toujours plus forte de gouvernements et de partenaires du Programme pour l'habitat de toutes les régions, qui ont fait du Forum la première tribune mondiale pour l'interaction entre décideurs, autorités locales, parties prenantes non gouvernementales et spécialistes dans le domaine des établissements humains,

Prenant note également avec satisfaction du rapport de la Directrice exécutive sur la quatrième session du Forum urbain mondial^u,

Prenant note en outre avec satisfaction des contributions financières et en nature versées par un certain nombre de gouvernements et de partenaires du Programme pour l'habitat pour aider à la préparation de la quatrième session du Forum urbain mondial,

Prenant note de la création d'un groupe du Forum urbain mondial au sein du secrétariat du Conseil d'administration afin d'améliorer la coordination de la préparation et du déroulement du Forum,

Réaffirmant les objectifs du Forum urbain mondial tels qu'ils sont énoncés à l'annexe IV du rapport de la première session du Forum urbain mondial, tenue à Nairobi du 29 avril au 3 mai 2002,

1. *Se félicite* de l'offre faite par le Gouvernement brésilien d'accueillir la cinquième session du Forum urbain mondial à Rio de Janeiro, du 22 au 26 mars 2010;

^t Résolutions de l'Assemblée générale 60/203 du 22 décembre 2005 et 62/198 du 19 décembre 2007.

^u HSP/GC/22/2/Add.1.

2. *Prie* la Directrice exécutive, en consultation avec le Comité des représentants permanents, de procéder rapidement à un examen des enseignements tirés de toutes les sessions antérieures du Forum urbain mondial, sur la base de leurs évaluations respectives, assorti notamment de recommandations sur les questions suivantes, afin de le soumettre au Comité avant sa session de septembre 2009, en vue d'améliorer la planification, l'organisation et l'efficacité des sessions futures :

- a) Intervalle entre les sessions du Conseil d'administration et celles du Forum urbain mondial;
- b) Mobilisation de ressources suffisantes et prévisibles;
- c) Examen de la possibilité de prévoir une disposition spécifique dans le budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour les activités liées au Forum urbain mondial;
- d) Niveau, inclusivité et efficacité de la participation;
- e) Renforcement de la préparation des participants à tous les niveaux;
- f) Processus d'évaluation compatible avec la gestion axée sur les résultats afin de garantir que les objectifs du Forum urbain mondial s'inscrivent dans le cadre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme et du programme de travail et du budget pour l'exercice biennal;
- g) Évaluation du lieu, y compris analyse coûts-avantages;
- h) Processus de planification du budget du Forum urbain mondial et transparence financière;
- i) Négociation en temps utile des accords avec le pays hôte;
- j) Soumission et distribution à temps des documents présession;
- k) Nécessité de renforcer les méthodes de gestion interne d'ONU-Habitat;
- l) Coopération avec les partenaires du Programme pour l'habitat;

3. *Prie* le Comité des représentants permanents d'examiner les conclusions de l'examen des enseignements tirés et de faire d'autres recommandations à la Directrice exécutive pour les sessions futures du Forum;

4. *Invite* les gouvernements et tous les autres partenaires d'Habitat qui sont en mesure de le faire à contribuer au succès du Forum urbain mondial en finançant le voyage de représentants de pays en développement et de partenaires du Programme pour l'habitat, notamment des représentants d'organisations de femmes, de jeunes et de personnes handicapées, et leur participation à la cinquième session du Forum;

5. *Prie* la Directrice exécutive de faire rapport au Conseil d'administration à sa vingt-troisième session, sur la mise en œuvre de la présente résolution.

*7^e séance plénière
3 avril 2009*

Résolution 22/11

Développement des établissements humains dans les territoires palestiniens occupés

Le Conseil d'administration,

Rappelant ses diverses résolutions relatives au développement général des établissements humains, dans lesquelles il est notamment préconisé d'intensifier les efforts de la communauté internationale et de ses organisations en vue d'assurer un logement convenable pour tous et un développement durable des établissements humains dans un monde en voie d'urbanisation comme il est précisé dans le Programme pour l'habitat^v, et rappelant les résolutions pertinentes de la Commission des Nations Unies sur les établissements humains,

Reconnaissant la nécessité de poursuivre la coopération entre les États membres dans l'esprit de la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire^w pour mettre en place des programmes concrets qui favorisent la réalisation des objectifs de développement en matière de logement durable,

Exprimant sa préoccupation devant la grave situation humanitaire dans la bande de Gaza, laquelle pose des défis colossaux associés à la réhabilitation des maisons, biens et infrastructures détruits, outre la détérioration continue des établissements humains et des conditions de logement dans les territoires palestiniens occupés, ainsi que la nécessité de favoriser un redressement et une reconstruction rapides parallèlement aux interventions humanitaires, y compris des efforts concertés pour un acheminement régulier de matériaux de construction conformément aux directives convenues par toutes les Parties,

Rappelant sa résolution 19/18 du 9 mai 2003, par laquelle il a approuvé la création d'un Programme spécial pour les établissements humains en faveur du peuple palestinien ainsi que d'un Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique,

Conscient des besoins spécifiques en matière de logement et d'établissements humains du peuple palestinien et reconnaissant qu'ils relèvent du mandat du Programme des Nations Unies pour les établissements humains,

Reconnaissant que le logement et les établissements humains sont des éléments clés dans l'édification d'une paix durable au Moyen-Orient,

Formulant le vœu que les Israéliens et les Palestiniens redoublent d'efforts pour instaurer la paix et élaborer conjointement un programme relatif aux établissements humains en faveur du peuple palestinien,

Reconnaissant qu'il importe de toute urgence de remédier à la détérioration à long terme des conditions des établissements humains et aux problèmes de logement dans les territoires palestiniens occupés, et qu'elle constitue un précédent important pour le Programme des Nations Unies pour les établissements humains,

^v *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, 3-14 juin 1996* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.97.IV.6), chap. I, résolution 1, annexe II.

^w Résolution S-25/2 de l'Assemblée générale, annexe.

1. *Note avec satisfaction* les progrès accomplis par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains dans la mise en œuvre du Programme spécial pour les établissements humains en faveur du peuple palestinien;
2. *Exprime* ses remerciements aux gouvernements et autres qui ont contribué financièrement au Programme spécial pour les établissements humains en faveur du peuple palestinien;
3. *Invite* les États membres et autres en mesure de le faire à soutenir le Programme des Nations Unies pour les établissements humains dans la mobilisation immédiate de ressources financières en vue de contribuer au fonctionnement du Programme spécial pour les établissements humains en faveur du peuple palestinien et à son Fonds d'affectation spéciale;
4. *Prie* la Directrice exécutive de faire rapport au Conseil d'administration, à sa vingt-troisième session, sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme spécial pour les établissements humains en faveur du peuple palestinien, notamment les progrès accomplis dans la mobilisation de ressources financières au titre du Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique.

*7^e séance plénière
3 avril 2009*

Annexe II

Déclaration du Président du Conseil d'administration sur l'efficacité des arrangements administratifs à l'Office des Nations Unies à Nairobi

Au début de la session du Conseil d'administration, j'ai été saisi d'un document émanant du Gouvernement ougandais qui soulevait plusieurs questions relatives aux problèmes que connaît l'Office des Nations Unies à Nairobi.

J'en ai pris bonne note et je pense qu'il est important de prendre en considération les préoccupations exprimées dans le document. Après avoir mené des consultations avec plusieurs États membres, j'ai toutefois conclu que l'Assemblée générale serait mieux à même de répondre à ces préoccupations.

À cet égard, j'aimerais inviter les États membres à appuyer les efforts déployés lors de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale en vue d'améliorer ce lieu d'affectation pour que l'Office des Nations Unies à Nairobi puisse desservir ONU-Habitat de la manière la plus efficace possible.

Annexe III

Résumés du débat du segment de haut niveau et du dialogue sur le thème spécial de la vingt-deuxième session établis par le Président du Conseil d'administration

I. Débat du segment de haut niveau sur les points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour

1. Le Conseil d'administration a abordé les points 5 à 7 de l'ordre du jour à sa 2^e séance plénière, le lundi 30 mars 2009, dans le cadre d'un débat général du segment de haut niveau. Ce débat s'est poursuivi le mardi 31 mars, au cours des 3^e et 4^e séances plénières.

2. Le débat a porté pour l'essentiel sur les deux principaux aspects du thème spécial de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration, à savoir la promotion de systèmes de financement du logement abordables dans le contexte de la crise financière mondiale et les effets des changements climatiques sur le financement de logements abordables et d'infrastructures, ainsi que sur les meilleurs moyens pour ONU-Habitat de progresser dans ces deux domaines.

3. S'agissant du premier aspect, les représentants ont souligné les conséquences multiples de la crise financière mondiale, qui ôtait à toutes les couches sociales, en particulier aux pauvres, les moyens d'améliorer leurs conditions de logement; ils ont mentionné le rang de priorité que les gouvernements étaient en mesure d'allouer, dans le budget de la nation, au logement et autres aspects des établissements humains; enfin, ils se sont interrogés sur la capacité des secteurs des finances et du bâtiment et autres secteurs d'appui à se lancer dans la construction de logements. Nombre de représentants ont fait remarquer que la crise avait considérablement ralenti les progrès vers la réalisation des objectifs de développement convenus par la communauté internationale dans le domaine des établissements humains, en particulier les Objectifs du Millénaire pour le développement. Les préoccupations exprimées couvraient un large éventail de questions : l'accès aux soins de santé et aux services sociaux, l'égalité entre les sexes, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, l'éducation, la gouvernance, la mise en place d'infrastructures et la qualité du logement, dans le contexte d'une urbanisation rapide.

4. Plusieurs représentants ont déclaré qu'il fallait voir dans ces défis l'occasion de concevoir des mécanismes novateurs pour promouvoir des logements d'un coût abordable. Le rôle de l'État à cet égard a été abordé; un certain nombre de représentants ont souligné que les pouvoirs publics devaient faciliter le développement durable d'établissements humains en mettant en place des politiques de soutien et des législations appropriées, en allouant des crédits budgétaires au logement en priorité, en développant l'infrastructure et en subventionnant le logement des pauvres. Le sentiment qui a prévalu, toutefois, était que la crise financière actuelle appelait des démarches novatrices encourageant la participation de toutes les parties prenantes, y compris les donateurs et les organismes internationaux, les promoteurs immobiliers, les institutions financières et les banques, et les organisations non gouvernementales et communautaires. La plupart

des représentants sont intervenus pour donner des exemples de mesures concrètes prises dans leur pays pour créer des partenariats adaptés au contexte national.

5. Un thème qui est fréquemment revenu dans la conversation était la difficulté à mobiliser un financement à tous les niveaux, depuis les gouvernements désireux d'entreprendre des programmes d'amélioration des taudis et de développement des infrastructures jusqu'aux ménages à faible revenu et à revenu incertain souhaitant acheter un logement ou améliorer leur logement actuel. Une panoplie de solutions a été proposée, comprenant l'instauration de la stabilité politique pour encourager le financement à long terme, l'inclusion du logement à titre prioritaire dans les stratégies de réduction de la pauvreté, la création de Fonds pour le logement, l'adoption de mesures fiscales complémentaires, et l'institution d'un nouveau cadre législatif et réglementaire à l'appui du microfinancement, afin d'aider les pauvres à avoir accès au crédit et à obtenir des prêts hypothécaires. Du côté de l'offre, de nouvelles solutions techniques étaient nécessaires pour qu'il soit plus facile de construire des logements à bas prix.

6. Certains représentants ont insisté sur la nécessité d'améliorer les structures de gouvernance, notamment en renforçant les institutions; en luttant contre la corruption et en mettant en place une législation et une réglementation concernant l'inscription au cadastre, l'occupation des terres et la propriété foncière; et en mettant en place des mesures rendant plus facile pour les ménages d'obtenir un prêt et d'apporter des améliorations à leur propriété. Plusieurs représentants ont souligné le mérite d'une démarche qui encouragerait la participation communautaire, en dotant les communautés de moyens par la promotion de programmes d'auto-assistance. La collecte de statistiques nationales sur le logement, et le suivi et l'évaluation de ces statistiques, ont été jugés vitaux pour orienter l'élaboration des politiques.

7. L'impact continu du changement climatique sur la planète, ajouté à la crise financière mondiale, aux conflits avec lesquels de nombreux pays se trouvaient aux prises, et au déplacement de populations accélérant l'urbanisation, faisaient que la communauté internationale devait faire face à un nombre sans précédent de défis colossaux sur plusieurs fronts. Un certain nombre de représentants ont appelé l'attention sur la vulnérabilité des villes face aux effets des changements climatiques et des phénomènes naturels connexes, tels que sécheresses, inondations et tempêtes. D'autres répercussions des changements climatiques ont également été mentionnées, notamment la baisse de la production agricole et les pénuries de denrées alimentaires qui en étaient le corollaire.

8. Plusieurs représentants ont suggéré des approches qui pourraient faciliter l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation comme par exemple, le lancement de projets de logement écologiques, l'incitation à la réalisation d'économies d'énergie dans les bâtiments, la poursuite de la recherche-développement dans les structures résistantes aux changements climatiques, et la promotion du développement rural pour ralentir l'exode rural. Un représentant a déclaré que le principe de responsabilités communes mais différenciées devrait continuer de sous-tendre les efforts internationaux pour contrer l'impact des changements climatiques. Un autre représentant a loué ONU-Habitat pour ses travaux sur le changement climatique depuis la précédente session du Conseil d'administration, comme prévu dans le Programme pour l'habitat, et il s'est déclaré favorable à une démarche qui mettrait en réseau les villes du monde entier.

9. La représentante d'une organisation non gouvernementale a parlé des nombreux problèmes auxquels devaient faire face les femmes pauvres au quotidien : augmentation du prix des denrées alimentaires, revenus imprévisibles et insécurité d'occupation de leur logement, auxquels s'ajoutait le fait qu'elles devaient pourvoir aux soins médicaux, à l'éducation et au bien-être de leur famille dans des circonstances difficiles. Malgré tout, ces femmes faisaient preuve d'une grande ingéniosité pour trouver des solutions leur permettant de faire face à la situation, comme par exemple la mise en place de mécanismes de financement locaux ou l'organisation de groupes d'action communautaires. Il était donc impératif qu'elles soient entendues et que leurs expériences soient prises en compte lorsque des décisions étaient prises par des instances telles que le Conseil d'administration. Un certain nombre de représentants ont également souligné la nécessité de continuer à appuyer les activités visant à l'égalité entre les sexes dans les travaux d'ONU-Habitat.

10. Plusieurs représentants ont loué ONU-Habitat pour l'excellence de ses travaux, mettant plus particulièrement en relief la création de nouveaux partenariats avec le secteur privé, le recensement des meilleures pratiques, l'élaboration de matériels de formation, la surveillance des indicateurs clefs et la fourniture de conseils aux responsables politiques sur le logement et les villes. D'aucuns ont souligné que, vu les contraintes budgétaires des pays alors même que les besoins de dépenses d'ONU-Habitat augmentaient, il était urgent de définir clairement les priorités des futurs travaux. Le rôle du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme en tant que cadre des futurs travaux a été souligné et la matrice des résultats escomptés a été perçue comme un outil utile pour assurer le suivi et l'évaluation. La fourniture de services coordonnés, conformément au slogan « Unis dans l'action », a été louée par plusieurs représentants.

11. Une augmentation du niveau de financement a été préconisée et il a été demandé aux gouvernements d'honorer les engagements de financement qu'ils avaient déjà pris à l'égard d'ONU-Habitat, puisque, pour jouer son rôle vital, l'organisation avait besoin d'un financement et d'un appui prévisibles. Les travaux d'ONU-Habitat devaient être guidés par une meilleure planification, un accès plus facile au financement et la concentration des efforts sur les besoins des plus vulnérables. Il a également été suggéré que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour remédier aux insuffisances en matière de gestion et prévenir les risques devaient être mises en œuvre promptement et intégralement pour faire en sorte que l'organisation maintienne les normes les plus élevées de transparence et de responsabilité.

12. Plusieurs représentants ont souligné l'utilité du Forum urbain mondial comme cadre du débat mondial sur les défis posés par l'urbanisation et comme mécanisme pour mettre en commun les meilleures pratiques et les idées actuelles. Le représentant de la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain a présenté un compte rendu des travaux de la Conférence tenue à Abuja en juillet 2008 dont la principale issue, la Résolution d'Abuja, intéressait au premier chef les travaux d'ONU-Habitat en Afrique. Le représentant de la Conférence s'est engagé à ce que celle-ci continue de travailler avec ONU-Habitat, l'Alliance des villes et d'autres acteurs principaux, et a demandé un financement et un soutien supplémentaires de la communauté internationale.

13. Les représentants ont pour la plupart exprimé le ferme soutien de leur gouvernement aux travaux d'ONU-Habitat et plusieurs ont donné des engagements précis concernant le financement. Les États-Unis d'Amérique et la République de Corée ont annoncé qu'ils doubleraient leur soutien au financement de base d'ONU-Habitat compte tenu de l'importance du mandat mondial de l'organisation et des progrès des réformes stratégiques et institutionnelles engagées. Le Kenya a annoncé qu'il porterait sa contribution de 60 000 à 70 000 dollars au cours des trois prochaines années. Le Japon a détaillé l'utilisation qui avait été faite au cours des trois années écoulées du montant de 18 millions de dollars affectés à la coopération technique, à l'aide à la reconstruction, à la consolidation de la paix et à des fins humanitaires, qui venaient s'ajouter à une contribution de 4 millions de dollars affectés à la reconstruction du Myanmar après la catastrophe qui s'est récemment abattue sur ce pays. Le Zimbabwe a annoncé qu'il prévoyait de verser de nouveau ses contributions ordinaires à ONU-Habitat dès que l'économie du pays aurait été remise sur les rails et Cuba a fait savoir qu'elle était prête à partager les enseignements de ses réalisations en matière d'établissements humains, en particulier dans les domaines de la réduction de la vulnérabilité et de l'atténuation des catastrophes.

II. Dialogue sur le thème spécial de la session

14. À ses 5^e et 6^e séances plénières, le mercredi 1^{er} avril 2009, le Conseil a eu un débat sur le thème spécial de la session au titre du point 6 de l'ordre du jour. Deux groupes ont pris part au dialogue dotés, chacun, d'un modérateur, et présidés par le Président du Conseil d'administration.

A. Groupe 1 : systèmes de financement du logement abordables dans un monde en voie d'urbanisation face à la crise économique mondiale actuelle

Introduction

15. Présentant le Groupe, la modératrice, M^{me} Irene Vance, du Groupe consultatif pour l'aide aux pauvres, a appelé l'attention sur les principales questions que les membres du Groupe devraient garder présentes à l'esprit qui figuraient dans le document HSP/GC/22/4. Elle a souligné que les plans d'épargne communautaire constituaient un point de départ devant permettre aux pauvres de mettre le pied à l'étrier, plans qui revêtaient une importance particulière dans le contexte actuel de la crise financière mondiale. Il n'y avait pas de solution unique à la question des logements abordables et les mécanismes de financement variaient considérablement en fonction des conditions locales. L'oratrice a ajouté qu'il importait de trouver comment assurer la transparence et garantir que des comptes soient rendus. Elle pensait, eu égard aux insuffisances des réglementations du marché qui étaient apparues, que le moment pourrait être venu de remettre à plat les normes et pratiques et d'envisager comment recréer la confiance que la crise du crédit avait fait disparaître. À cet égard, elle a souligné qu'il importait que les principales parties prenantes prennent part aux décisions en matière de logement. Elle a proposé la création d'un réseau mondial d'échange des connaissances et des informations sur les systèmes et infrastructures de financement de logements abordables, qui pourrait

s'avérer utile, et se demandait si ONU-Habitat pourrait y contribuer. Elle a souligné que la récession en cours était l'une des plus graves qu'affrontait le monde développé ces dernières années mais que des pays moins avancés avaient connu une série de crises financières dont des enseignements utiles pouvaient être tirés en raison de l'imbrication des économies de la planète.

16. Le groupe a scindé ses débats en deux parties, qui font l'objet des comptes rendus figurant ci-dessous dans la première et la deuxième parties.

1. Première partie

a) Exposés

17. M. Dan Ericsson, Secrétaire d'État au Ministère des administrations locales et des marchés financiers de Suède, a souligné comment la crise financière mondiale frappait tous les secteurs de tous les pays ainsi que l'industrie. Les conséquences véritables de la crise étaient encore à venir et, compte tenu de l'engrenage du chômage et de la pauvreté, les gouvernements allaient augmenter les dépenses et investissements publics, ce qui ne manquerait pas de provoquer une inflation mondiale. L'orateur a insisté sur le fait qu'ONU-Habitat n'était pas concerné au premier chef par les problèmes touchant les marchés financiers du monde développé, mais l'était par les effets que la crise aurait sur les pauvres. Il importait au plus haut point que les investisseurs du monde entier s'intéressent à la construction de logements dans les pays en développement mais que, pour que cela se produise, il fallait que cette activité repose sur un ensemble de droits régis au premier chef par les notions de confiance et de transparence. À cet égard, l'orateur a souligné la nécessité de disposer de législations fiables et de registres des titres de propriété transparents et exacts, tout en reconnaissant que la nécessité de tels registres était sujet à controverse. Il a conclu en exprimant l'espoir que le secteur financier mondial prendrait conscience du fait que des investissements dans les régions les plus pauvres pourraient être le fondement de la croissance future de l'économie mondiale.

18. M. Joko Widodo, maire de Surakarta (Indonésie) a fait état des initiatives que prenait sa ville pour répondre aux problèmes du développement urbain, de l'extension des bidonvilles et de l'inadaptation des infrastructures publiques. Ces initiatives consistaient en la création de nouveaux marchés pour les vendeurs ambulants, en la mise en œuvre d'un projet d'amélioration des logements ne répondant pas aux normes, en l'utilisation de terrains sous-utilisés dans les zones de taudis de la ville afin de fournir des logements abordables, en la transformation d'établissements implantés sur les rives de cours d'eau en forêts et parcs publics ainsi qu'en l'amélioration des systèmes d'assainissement publics conformément aux normes nationales en matière d'environnement. L'amélioration des taudis était financée à l'aide de subventions publiques et de subventions conjointes fournies par les zones résidentielles et commerciales. Les infrastructures d'assainissement étaient financées en répartissant leurs coûts entre la communauté, la municipalité et le budget national.

19. M. Muchadeyi Ashton Masunda, maire de Harare (Zimbabwe), a souligné que la crise financière mondiale actuelle avait des conséquences néfastes sur l'allocation de fonds publics au secteur de la construction de logements à faibles coûts. Des solutions devaient être trouvées pour financer durablement les villes. L'orateur proposait que 20 % de l'aide au développement soient destinés aux administrations

locales et intégralement utilisés pour fournir des logements abordables à ceux qui en dépendaient. Au sujet du problème que soulevait l'obligation de garantir les prêts accordés aux autorités locales, il a souligné que dans des démocraties parvenues à un plus grand stade de maturité, la garantie de gouvernements souverains était habituellement suffisante. Il importait aussi de se pencher sur les types de prêts de façon à s'assurer qu'ils étaient accordés à des taux d'intérêt intéressants pour de longues périodes. Il importait également d'adopter une approche souple et pragmatique et d'accueillir tous les partenaires éventuels susceptibles de prendre part à la tâche consistant à répondre aux besoins des citoyens qui ne pouvaient avoir accès aux marchés traditionnels du crédit au logement. À cet égard, l'orateur a fait état de la démarche utilisée à Harare pour fournir des logements abordables : les autorités locales fournissaient le terrain, les sociétés de construction des crédits hypothéqués et les organisations multilatérales des devises. L'employeur de l'acquéreur du logement devait donner l'assurance à la société de construction que les salaires de l'employé lui seraient versés. Tout en reconnaissant que ce modèle avait permis de bâtir un certain nombre de lotissements dans la banlieue de Harare, trop peu d'entre eux comportait une forte densité de logements.

20. M. Peter Makau, d'Equity Bank (Kenya), a fait état à grands traits de l'historique et du fonctionnement de sa Banque, expliquant qu'elle avait pour mission de favoriser l'accès des pauvres au crédit. Il a insisté sur le fait que la crise financière ne traduisait en rien l'aptitude des plus pauvres à contracter des crédits expliquant que les taux de remboursement des clients de la Banque étaient extrêmement élevés et que, d'une façon générale, le taux d'insolvabilité dans ce secteur était nettement plus faible que dans celui du crédit classique. Les changements climatiques et la nécessité d'adapter les types de logement montraient qu'il fallait disposer de logements abordables, notamment en raison du fait que le pouvoir d'achat des clients était amputé par l'accroissement des prix des denrées essentielles. L'orateur a indiqué que les atteintes à l'environnement entraînaient l'extension des bidonvilles et la dégradation des conditions d'existence, de sorte que des politiques nationales étaient nécessaires qui feraient appel à des partenariats privés et publics pour offrir aux citadins pauvres des logements abordables et d'autres avantages. Pour conclure, il a fait part de la volonté de sa banque de concevoir des produits abordables et a indiqué qu'elle s'employait à identifier des partenaires, y compris dans le secteur de la construction.

b) Débat

21. Au cours du débat qui a suivi, un représentant a indiqué qu'il était nécessaire, pour attirer les investisseurs, que les villes, en pleine croissance, soient mieux gérées. Il était fondamental de dresser des cartes des zones urbaines pour améliorer la planification et l'enregistrement des terrains, mesures qui sous-tendaient la sécurité d'occupation, et, à cet égard, le renforcement des capacités de nombre de villes du monde en développement était nécessaire. Un autre représentant a indiqué, au sujet de l'administration des terres, qu'il serait utile de recenser les bonnes pratiques afin de disposer d'exemples d'arrangements institutionnels de nature à rationaliser l'attribution des terres, ce qui permettrait d'anticiper le développement des logements. M. Ericsson a répondu que de nombreux exemples existaient dans le monde et a fait état d'un exemple récent dont il avait été témoin à Huruma, Nairobi, concernant des petits épargnants et l'intervention communautaire.

22. Des intervenants ont fait état des politiques adoptées par leurs pays pour répondre à la crise financière mondiale. Un représentant a souligné qu'il importait de disposer d'un marché en matière de location de logements, et a souligné l'initiative de son pays qui avait consisté à construire des logements respectueux de l'environnement subventionnés par l'État pouvant être loués à des foyers à faible revenu. Un autre représentant a indiqué que son pays avait adopté un certain nombre de mesures pour stimuler le marché du logement, y compris l'octroi de subventions aux familles à faibles revenus, la baisse des taux d'intérêt, des abattements fiscaux et des fonds spéciaux. Une troisième représentante a fait état de la difficulté d'obtenir des prêts sur le marché financier international lorsqu'un certain nombre de grandes institutions financières hésitaient à accepter les garanties d'États souverains. Elle a ajouté qu'un plus grand problème se posait, à savoir que même lorsqu'un prêt était garanti, le logement demeurait trop coûteux pour la plus grande partie de la population. Elle a demandé à tous les membres du groupe s'ils avaient une solution pour rendre le logement moins cher, éventuellement en recourant à de nouvelles technologies.

23. Répondant à certaines des questions soulevées, M. Masunda a convenu qu'une planification appropriée était indispensable pour assurer une croissance urbaine satisfaisante. Des listes d'attente devaient être dressées avec rigueur car elles constituaient un important élément de la prise de décisions concernant les types d'ensemble d'habitations à construire selon que leur densité d'occupation serait faible, moyenne ou forte et qu'ils seraient destinés à la propriété ou à la location. L'État, qui était le prêteur en dernier ressort, pourrait garantir les hypothèques, mais, habituellement, cette solution n'était pas nécessaire lorsque les complexes étaient judicieusement planifiés et réalisés. Enfin, M. Masunda a indiqué que les faits contredisaient l'opinion populaire selon laquelle le secteur était trop risqué pour que des prêts lui soient accordés, les taux de remboursement y étant souvent meilleurs que ceux enregistrés dans le secteur structuré.

24. En réponse à une question sur le coût du logement, M. Makau a indiqué que même dans les cas où les fonds étaient disponibles pour construire des habitations à bon marché, le coût du produit final demeurait souvent un problème. La solution consistait à trouver des solutions techniques permettant de ramener le coût du logement à un niveau tel que les groupes à faibles revenus puissent y accéder.

2. Deuxième partie

a) Exposés

25. M. Relu Fenechiu, membre de Global Parliamentarians for Habitat, a indiqué qu'il y avait quatre tendances qui auraient des incidences néfastes sur les pays en développement : baisse des exportations ; réduction éventuelle de l'aide au développement ; déclin des transferts et déclin des investissements étrangers directs. Prévoyant que le montant des fonds publics dont on disposerait pour le logement et les infrastructures serait moins important et que les particuliers et les entreprises seraient moins en mesure d'investir dans le logement abordable, il a souligné qu'il était d'autant plus important de créer des partenariats ambitieux entre gouvernements et administrations locales, d'une part, et le secteur privé s'intéressant au logement, d'autre part. Au nombre des mesures proposées figuraient la promotion de solutions visant à remplacer les régimes privés d'hypothèque sur les logements, l'adoption de nouveaux mécanismes de financement, la mobilisation des

ressources privées sur le plan national et la conception de plans directeurs rationnels, le tout dans le contexte d'une réglementation du secteur bancaire et d'une plus grande transparence quant aux risques. Pour conclure, l'orateur a indiqué que le développement du secteur du logement et des infrastructures connexes demeurerait l'un des moteurs de la croissance économique, car les investissements dans ce secteur auraient un effet démultiplicateur dans les pays en développement tandis que la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dépendrait également, au premier chef, des progrès faits dans le secteur du logement abordable.

26. M^{me} Ayanthi Gurusinghe, du Emerging Markets Group, a traité la question de l'accès des femmes aux systèmes de financement du logement abordables, mettant l'accent sur la différence de traitement réservé aux femmes et aux hommes dans ce secteur, le bien-fondé de la campagne visant à améliorer les droits des femmes, les obstacles que celles-ci rencontraient, ainsi que sur l'importance du crédit au logement. Elle a esquissé les stratégies adoptées pour que les établissements à faibles revenus aient accès au crédit au logement, comme celles consistant à mettre sur pied des initiatives d'autofinancement et d'épargnes communautaires, et en particulier les modalités conçues pour que les femmes aient accès au crédit. Pour conclure, elle a abordé des questions telles que celles de la propriété foncière, de l'enregistrement du bien foncier aux noms des deux époux, de la sécurité d'occupation, de l'exercice des responsabilités traditionnelles dans le contexte de l'extension de l'urbanisation, de la conception de politiques de développement du logement bien ciblées et de la situation du Sri Lanka dans ces différents domaines.

27. M^{me} Kecia Rust, du FinMark Trust, a abordé la question des possibilités offertes en matière de microcrédit en Afrique et des problèmes qu'il soulevait, notant que nombre de pays africains, en dépit de la crise financière, avaient vu leur secteur financier s'accroître tandis que les possibilités du microcrédit y étaient énormes, notamment dans le domaine des prêts peu importants destinés à apporter des améliorations au logement consistant par exemple à accroître les habitations d'une pièce à la fois. Elle a exposé les conclusions d'un atelier récemment organisé par son organisation – Rooftops Canada and Habitat for Humanity International – à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) en mai 2008, et fait état des propositions qui y avaient été faites au sujet des politiques publiques aux niveaux national et local, des services d'appui au logement et de la nécessité de développer la commercialisation du microcrédit pour attirer les investisseurs. Elle a conclu en récapitulant les principaux impacts de la crise financière aux divers niveaux.

b) Débat

28. Au cours du débat qui a suivi, un représentant a indiqué que dans son pays, la stabilisation de l'accroissement de la population avait abouti à une modification de sa politique ayant consisté à passer de la fourniture de logements en nombre suffisant à la fourniture de logements de bonne qualité pouvant affronter l'épreuve du temps, démarche qui s'était accompagnée d'un changement de la structure du marché financier. Pour répondre à la crise financière mondiale, des mesures étaient prises pour aider ceux qui éprouvaient des difficultés en matière de crédit à la suite d'une perte d'emploi.

29. Le représentant d'une organisation régionale d'intégration économique a esquissé certaines des mesures qui pourraient être prises en matière de logement au niveau régional. Dans le cadre du Plan européen de redressement économique, adopté à la fin de 2008, un haut degré de priorité avait été accordé aux habitations économes en énergie tandis que des crédits étaient mis à disposition par le Fonds européen de développement pour aider à tirer parti des avantages considérables pour l'environnement et la cohésion sociale résultant de la remise en état des bâtiments résidentiels existants.

30. Plusieurs intervenants ont souligné qu'il importait de prendre des mesures sur le terrain, et un certain nombre d'exemples ont été donnés concernant la fourniture de logements grâce aux initiatives communautaires entreprises par des groupes souvent marginalisés, dont les femmes. Les exemples donnés étaient une illustration des possibilités offertes en matière de crédit, depuis les prêts renouvelables, qui permettaient aux femmes des communautés locales d'acheter des terres et d'améliorer leurs conditions d'existence, jusqu'aux fonds internationaux destinés aux citoyens pauvres qui levaient des fonds auprès des donateurs multilatéraux. Les intervenants ont instamment demandé aux décideurs et aux responsables d'être davantage à l'écoute de ceux qu'ils cherchaient à aider.

31. S'agissant des habitations à bon marché, un représentant a indiqué que son pays s'efforçait d'encourager le secteur privé à mettre au point des matériaux de construction novateurs, moins coûteux que les matériaux classiques, initiative qui avait échoué. Un autre représentant a dit que dans son pays, une taxe avait été imposée aux bâtiments de plus de 500 m², dont le produit alimentait un fonds qui servait à financer la construction d'habitations pour les déshérités. Enfin, un autre représentant a demandé instamment que toute solution proposée tienne compte de l'objectif de la durabilité, qui reposait sur la notion de propriété.

3. Remarques de clôture

32. Dans ses remarques de clôture, la modératrice a indiqué qu'avant la crise économique actuelle, la question du logement avait perdu de son importance par rapport à d'autres questions telles que la santé et l'éducation. Toutefois, parce qu'il était un facteur de croissance économique et de redressement social, le logement revenait sur le devant de la scène et les gouvernements réagissaient en concevant diverses mesures visant à faciliter la construction de logements abordables. Bien que nombre d'institutions financières soient provisoires, les donateurs avaient un rôle déterminant à jouer en fournissant les capitaux d'amorçage permettant de répondre à la demande de fonds dont avaient encore besoin les organisations communautaires et les personnes à faibles revenus.

33. De bonnes pratiques existaient déjà et le microcrédit s'était révélé être un mécanisme approprié pour répondre aux besoins de ceux dont l'épargne était peu importante. Des systèmes de microcrédit s'étaient souvent révélés plus stables que bien des systèmes de financement classiques et s'étaient révélés plus efficaces en matière de remboursement. Il était probable, en raison de la perpétuation de la crise économique mondiale, que la demande de microcrédit aille croissant, de sorte qu'il importait de mettre en place d'urgence des instruments de financement solides à tous les niveaux. Des solutions novatrices étaient nécessaires, y compris la mise en place de nouveaux circuits reliant des partenaires de manière inhabituelle. Pour conclure, la modératrice a indiqué que le financement était peut-être ce qu'il y avait

de plus facile, le plus difficile étant de fournir des logements abordables de qualité satisfaisante permettant de vivre dignement.

B. Groupe 2 : effets du changement climatique sur le financement de logements abordables et les infrastructures

Introduction

34. La modératrice, M^{me} Christine Platt, Présidente de la Commonwealth Association of Planners, a présenté ce sujet en se référant au document HSP/GC/22/4. Elle a rappelé que le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme devait permettre à ONU-Habitat de relever les nombreux défis auxquels il fallait faire face, ajoutant que les domaines d'intervention 2 à 4 du Plan offraient l'occasion d'améliorer l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ces changements. Elle a également souligné que les liens entre les nombreuses organisations représentées à la session en cours, et d'une manière plus générale, auprès d'ONU-Habitat, reposaient sur la participation et le partenariat, ajoutant que l'issue des dialogues indiquerait les mesures du suivi à prendre par les gouvernements, les autorités locales et ONU-Habitat.

35. Le groupe a scindé ses débats en deux parties, qui font l'objet des comptes rendus figurant ci-dessous dans la première et la deuxième parties.

1. Première partie

a) Exposés

i) Introduction du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

36. M. Andrew Githeko, du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), a donné un aperçu des travaux du Groupe, expliquant qu'il était, au sein du système des Nations Unies, chargé d'évaluer les informations scientifiques, techniques et socioéconomiques utiles pour comprendre les changements climatiques induits par l'homme, ajoutant que le groupe présentait un rapport tous les cinq ans. Résumant les données et tendances les plus récentes, il a signalé que l'on enregistrait depuis les années 70 un réchauffement perceptible d'environ 0,2 °C par décennie, et que la variabilité de cette augmentation rendait plus fréquents et imprévisibles les phénomènes climatiques extrêmes tels que inondations, sécheresses, élévation du niveau des mers et vagues de chaleur. C'est ainsi que plusieurs régions du centre du Kenya qui ne connaissaient pas jusqu'ici le paludisme étaient désormais infestées par suite de l'élévation des températures, faisant des changements climatiques non seulement une question de logement mais aussi une question de santé. Il a suggéré que les normes de construction soient modifiées de même que les systèmes de drainage des eaux de pluie, et que l'on évite tout nouveau développement des zones côtières et des zones sujettes à inondations.

ii) Exposés

37. M. Mohammad Yousaf Pashtun, Ministre du développement urbain (Afghanistan), a brièvement expliqué les causes de la crise financière mondiale, soulignant que c'était le crédit et non les espèces qui faisait défaut et que, dans les pays en développement, les systèmes de microcrédit fonctionnaient généralement de

manière satisfaisante. Il a ajouté que, si les changements climatiques risquaient de rendre le financement du logement plus onéreux pour les logements moyennement chers et très chers, ce ne serait pas forcément le cas pour les logements à bas prix, qui utilisaient des matériaux locaux, naturels et traditionnels souvent moins chers et plus écologiques que leurs alternatives modernes. Une campagne d'information publique était selon lui nécessaire pour faire passer ce message et faire connaître les avantages des constructions traditionnelles à bas prix, faisant intervenir des techniques de construction écologiquement rationnelles promues et protégées par les organes internationaux, y compris ONU-Habitat et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Cette campagne devrait plus spécialement cibler les jeunes, qui étaient souvent les défenseurs les plus ardents et enthousiastes de l'environnement.

38. M. Adam Kimbisa, maire de la ville de Dar es-Salaam, a fait observer que, dans une crise qui revêtait de multiples aspects, il était difficile de faire la distinction entre les causes et les symptômes, mais qu'il ne faisait aucun doute que les pauvres en souffriraient. Les pays en développement n'avaient guère contribué au changement climatique comparé aux nations développées, alors que les conséquences en seraient supportées par le continent africain : exode rural, provoqué par l'improductivité des zones rurales sous l'effet des changements climatiques et croissance rapide et incontrôlée des villes, problèmes de transport, manque d'infrastructures, insuffisances des services de santé et d'éducation, et manque de logements. Il a reconnu, cependant, que les pays en développement contribuaient également au changement climatique, qu'ils devaient en prendre conscience et s'efforcer d'en réduire l'impact. Il a préconisé une action universelle et internationale pour aider à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter, ajoutant que les investissements dans ce domaine, particulièrement dans les pays pauvres, ne devaient pas être compromis par la crise financière mondiale.

39. M. Jorge Bittar, Secrétaire au logement de la ville de Rio de Janeiro, a dit que 20 % de la population de cette ville vivait dans des établissements spontanés, de mauvaise qualité et insalubres, et que le déficit de logements de la ville s'élevait à 350 000 unités. La municipalité, qui avait fait de la planification urbaine et de la construction de logements sociaux sa priorité absolue, dirigeait tous ses efforts sur l'amélioration des taudis et la construction à grande échelle de logements pour les ménages à faible revenu. La municipalité prévoyait de développer les terrains vacants, en tirant parti de l'existence de services et d'infrastructures; et la construction de 100 000 unités de logement était prévue au cours des quatre prochaines années, à l'aide de techniques de construction novatrices et d'initiatives de financement. Ces programmes comprenaient l'installation de chauffe-eau solaires, le ramassage des ordures ménagères, le recueil et l'épuration des eaux usées, le recyclage des eaux de pluie, le reboisement et la création de parcs dans les habitats spontanés. La ville envisageait actuellement la possibilité de mobiliser des fonds sur les marchés du carbone pour financer en partie ces investissements. L'orateur a souligné que la crise du logement était l'une des causes de la crise économique actuelle, mais qu'il fallait voir dans la solution de cette crise des possibilités de création d'emplois, d'investissements et de croissance économique.

b) Débat

40. Au cours du débat qui a suivi, deux représentantes ont posé des questions concernant l'expérience, les compétences et l'expertise des femmes, en particulier au niveau local, soulignant que les femmes constituaient un réservoir important de ressources inexploitées dans la quête de solutions créatives et pratiques aux multiples problèmes de logement qui se posaient dans le contexte des changements climatiques et de la crise financière actuelle, ajoutant que leur contribution était insuffisamment reconnue. Les trois panélistes ont répondu qu'effectivement les femmes étaient très affectées par les changements climatiques et ont souligné qu'il fallait qu'elles prennent part à la prise de décisions et qu'il fallait aussi s'efforcer de mettre à leur disposition des activités productives, sources de revenus.

41. Un représentant a annoncé que son pays entendait parvenir à la neutralité carbonique d'ici 2013, ajoutant que les partenariats et la coopération entre l'État, les villes et les parties prenantes, qui s'étendaient à tous les domaines, garantiraient la prise de décisions judicieuses en matière de planification et de développement, permettant de moderniser les établissements humains. Il a préconisé la création d'emplois « verts » pour les jeunes dans les secteurs des énergies renouvelables et des transports, notamment, et s'est déclaré convaincu que, si les villes étaient à la fois la source et les victimes de nombreux problèmes, elles représentaient aussi le plus grand espoir pour l'avenir. Tous les intervenants ont exprimé leur soutien à ce pays dans ses objectifs et, à cet égard, ils ont préconisé la mise en place d'un forum ou de réseaux où d'autres villes et autorités du monde entier pourraient tirer parti des principaux enseignements et des meilleures pratiques.

42. Un représentant a fait part des problèmes croissants, peut-être inévitables, posés par l'étalement des villes, faute de technologies qui rendraient possible la construction de tours d'habitation à l'aide de matériaux abordables et durables, et le gaspillage de terrains et d'infrastructures qui en résultaient. Les panélistes ont tenté de répondre à la question de savoir comment gérer cet étalement des villes de manière à ne pas désavantager encore les citoyens pauvres. M. Pasthtun a souligné que, s'il était vrai que les immeubles bas étaient plus coûteux et moins écologiques que les logements en hauteur, on se heurtait à une résistance culturelle dans certaines parties du monde, qui ne pourrait être vaincue qu'avec le temps. Il a ajouté, toutefois, que les coûts sociaux, économiques et écologiques de l'étalement des villes constituaient un trop lourd fardeau et ne pouvaient plus guère avoir leur place dans la planification urbaine. M. Kimbisa a dit qu'à Dar es-Salaam, dans la mesure où des terrains étaient encore disponibles, contrairement à ce qui se passait dans d'autres villes, comme par exemple à Singapour, il était peu probable que l'on s'oriente vers la construction d'immeubles, compte tenu en outre de l'absence d'expertise technique pour ce faire. M. Bittar a convenu que les pays en développement ne possédaient pas toujours les capacités et les technologies nécessaires et il a souligné qu'il fallait mettre en place un réseau international solide et très développé pour mettre en commun les meilleures pratiques et les expériences des pays industrialisés.

43. Un représentant a indiqué les règlements et restrictions imposés par son pays au développement des zones côtières et souligné la question du prix des terrains, même en l'absence de changement climatique. M. Kimbisa a reconnu que le coût des terrains en centre-ville était un obstacle à la construction de logements à bas prix.

44. Le représentant de la Directrice exécutive a vigoureusement soutenu l'appel d'un représentant à la création de partenariats qui permettraient d'élargir la portée du projet pilote de l'Initiative « Villes et changement climatique ». Il a annoncé à ce propos qu'il était prévu de développer cette initiative en Afrique, dans la région du Pacifique et dans la région des Caraïbes.

2. Deuxième partie

a) Exposés

45. M. Jimnah Mbaru, Premier Vice-Président national de la Chambre nationale de commerce et d'industrie du Kenya, considérant le thème de la session du point de vue du secteur privé, a donné des exemples du rôle que le gouvernement et les institutions pouvaient jouer dans le financement. Il a illustré les effets des changements climatiques et de la crise financière mondiale sur la disponibilité de financement pour le logement en donnant pour exemple le Kenya, où la sécheresse et l'augmentation du prix des denrées alimentaires qui en était le corollaire, ainsi que la baisse des rentrées de devises provenant de l'envoi de fonds des Kényans à l'étranger, signifiait une baisse des fonds disponibles pour le logement. L'exode rural créait simultanément une crise de logement dans les villes. Les institutions ont été appelées à jouer un rôle primordial dans des villes en pleine croissance : les pays en développement devaient s'inspirer des cadres institutionnels qui avaient réussi dans les pays développés, où les organismes de financement gouvernementaux et le secteur privé fournissaient des capitaux à des conditions abordables pour la construction de logements. Vu le coût des terrains en centre-ville, la construction de logements abordables ne pouvait se faire qu'à la périphérie, et les gouvernements devaient intervenir pour financer les infrastructures dans ces zones. La conception des logements et le choix des matériaux de construction étaient aussi d'importantes considérations financières. Dans les pays en développement, les gouvernements devaient intervenir pour mettre des financements à disposition, en envisageant notamment des réformes et des instruments novateurs de financement du logement, comme par exemple l'émission d'obligations pour la construction d'infrastructures et la création de marchés d'hypothèques de second rang. Les partenaires du secteur privé devraient se saisir de cette opportunité pour développer le marché des logements abordables.

46. M^{me} Louise Cox, Présidente de l'Union internationale des architectes, a évoqué le Forum des professionnels d'Habitat tenu en mars 2009 et les recommandations issues de ce forum, soulignant l'importance de partenariats entre les professionnels des établissements humains, les gouvernements, ONU-Habitat, et d'autres partenaires pour promouvoir une campagne mondiale pour un développement durable. Elle a préconisé des mesures d'urgence pour régénérer les communautés et l'environnement et souligné qu'il fallait donner aux communautés les moyens de le faire et qu'il fallait aussi encourager le débat local. Il importait également de tirer les enseignements de la fourniture de secours en cas de catastrophe, pour en tirer des exemples de techniques de construction novatrices et de solutions durables. L'oratrice a souligné qu'il importait d'utiliser des matériaux durables, de remettre en état le parc immobilier, de préserver les systèmes sociaux et les communautés, de moderniser les infrastructures et d'exploiter les sources d'énergie renouvelables. La participation du secteur privé aux projets de petite envergure bénéficierait à tous.

47. M^{me} Maria Valencia, du Conseil consultatif de la jeunesse, s'est déclarée satisfaite des efforts d'ONU-Habitat pour faire participer les jeunes à la solution des problèmes de logement et des problèmes écologiques. Elle a évoqué le rapport d'ONU-Habitat intitulé *L'état des villes dans le monde*, qui mettait en exergue les problèmes du chômage des jeunes et les risques auxquels étaient exposés les jeunes des bidonvilles par suite des changements climatiques. Donnant des exemples de projets entrepris à l'initiative des jeunes dans divers pays, elle a déclaré qu'il ne fallait pas que la crise financière actuelle entrave les initiatives des jeunes et que, au contraire, il fallait aussi que ces initiatives bénéficient d'investissements. Le taux de chômage élevé chez les jeunes rendait indispensable la mise en place d'une formation et la création d'emplois, par exemple dans le secteur de l'environnement, de la gestion financière et des énergies renouvelables. L'oratrice a lancé un appel à ONU-Habitat, aux gouvernements et aux organisations concernées, leur demandant de considérer les jeunes comme des partenaires, de les faire participer aux consultations et de les mobiliser d'urgence pour qu'ils prennent part à la solution de la crise actuelle.

b) Débat

48. Au cours du débat qui a suivi, un certain nombre de représentants sont intervenus pour appuyer les observations faites par les jeunes, ajoutant que leur contribution était vitale. Un représentant a souligné que la participation des jeunes aux projets d'ONU-Habitat entrepris à leur initiative avait apporté la preuve de leur capacité à diriger, innover et trouver des solutions pratiques. Les jeunes devaient être motivés et soutenus, notamment par le biais du Fonds d'opportunités pour un développement mû par la jeunesse urbaine. Il a également souligné qu'il importait de faire participer les communautés marginalisées et autochtones, et tirer parti de leur savoir. Un représentant a préconisé le recours à l'art et à la culture pour motiver et éduquer les jeunes et il a demandé à ONU-Habitat, aux gouvernements et aux municipalités de faire participer les jeunes à la prise de décisions à tous les niveaux. Un autre représentant a proposé la création de « zones de ressources » pour les femmes au sein des communautés, comme par exemple l'implantation de cuisines communautaires et la fourniture de services, afin que les femmes puissent prendre part au développement durable par le biais de projets de petite envergure.

49. Un représentant a rappelé que, dans la fourniture de logements d'un coût abordable, il ne fallait pas oublier l'importance de la sécurité et du respect des normes de construction minimales. Un autre a souligné qu'il faudrait établir des normes internationales dans ce domaine, comme celles que proposait le Gouvernement qatarien.

50. Un autre représentant a souligné qu'il fallait aborder de front les trois crises actuelles, à savoir les crises du logement, du financement et des changements climatiques; la création de partenariats était cruciale et les gouvernements devaient œuvrer de concert avec ONU-Habitat et les professionnels.

51. Répondant aux points soulevés, les panélistes ont estimé qu'il importait de faire participer les femmes et les jeunes. M^{me} Cox a déclaré qu'il fallait faire participer non seulement les femmes, mais également leurs familles et leurs communautés. Elle était d'avis que les normes environnementales et les normes de construction devaient être respectées et elle a appuyé la participation des populations autochtones et l'utilisation de méthodes de construction traditionnelles.

M. Mbaru a déploré le manque d'intérêt du secteur privé pour les normes de construction, ajoutant toutefois que si les coûts étaient trop élevés, le marché du logement serait inexistant. M. Bittar a souligné que l'urbanisation était inévitable et qu'elle représentait un défi mais offrait également des opportunités de trouver de meilleurs moyens de contrôler ce processus. Les gouvernements n'étaient guère parvenus à comprendre les problèmes auxquels les villes se trouvaient confrontées ni à y trouver des solutions; il était donc essentiel que tous les secteurs de la société œuvrent ensemble. M. Kimbisa a souscrit à la nécessité de faire participer les jeunes, soulignant qu'ils étaient les dirigeants d'aujourd'hui et de demain.

3. Remarques de clôture

Dans ses remarques de clôture, la modératrice a fait observer que les questions à l'examen étaient loin d'être simples et que le temps pressait. Il fallait agir d'urgence et, à cet égard, la crise financière mondiale n'était pas une excuse pour justifier l'inaction face au changement climatique. Une réponse globale s'imposait, à l'aide de partenariats avec les organismes des Nations Unies, les réseaux mondiaux, les villes, les professionnels, la société civile, les jeunes, les femmes et les autochtones. La modératrice a souligné qu'il fallait que le public soit mieux informé et qu'il fallait sensibiliser les jeunes et les femmes, à l'aide de nouveaux médias tels que l'Internet et par les arts, la culture et le sport. Elle a également souligné qu'il fallait investir davantage dans les infrastructures et la recherche de nouvelles technologies et leur application. Elle a fait valoir que le logement faisait partie de la solution à la crise provoquée par les changements climatiques. Il y avait un consensus sur le rôle crucial des villes dans l'atténuation des changements climatiques et les gouvernements devaient donc faire des villes le centre de leurs actions et stratégies d'intervention face au changement climatique. Tous les principaux partenaires devaient être en mesure de relever le défi que posaient, pour les villes, les changements climatiques.